



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL ILE-DE-FRANCE

BILAN DU PRST 4

19 MAI 2026

Sommaire

1/ Accueil et introduction

2/ Retour sur les modalités de construction et de déploiement du PRST 4

3/ Bilan des fiches action

4/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

5/ Conclusion

Sommaire

1/ Accueil et introduction

2/ Retour sur les modalités de construction et de déploiement du PRST 4

3/ Bilan des fiches action

4/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

5/ Conclusion

1/ Accueil et introduction



Jean-François **DALVAI**

Chef du Pôle Politiques du Travail
DRIEETS Ile-de-France

Sommaire

1/ Accueil et introduction

2/ Retour sur les modalités de construction et de déploiement du PRST 4

3/ Bilan des fiches action

4/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

5/ Conclusion

2/ Retour sur les modalités de construction et de déploiement du PRST 4

Une construction collective du PRST 4 :

- Un **travail particulièrement collaboratif**, impliquant l'ensemble des parties prenantes (membres du CROCT et du GPRO/CRPST, institutions partenaires, contributeurs volontaires...)
- Une **phase de rédaction du PRST** ayant pleinement impliqué les pilotes et co-pilotes
- Un **lancement « officiel » du PRST4** ayant réuni plus de 130 personnes en novembre 2022



Des modalités de pilotage et d'animation s'appuyant sur plusieurs principes directeurs et innovants :

- Un **pilotage redéfini** : l'existence d'une **cheffe de projet** dédiée au niveau de la DRIEETS, un **système de co-pilotage** à l'échelle de chaque fiche-action, des **réunions régulières du CROCT et du CRPST**, etc.
- L'installation d'une **véritable « communauté de pilotes »** qui a permis d'associer aux réflexions les principales institutions pilotant les fiches action du PRST 4 IDF, de partager des informations clés au réseau, et d'engager des échanges sur des enjeux clés liés au rôle des pilotes, au fur et à mesure du déploiement du PRST
- Un **volet communication davantage structuré** (newsletters, mobilisation des chargés de communication des institutions partenaires, etc.)
- Une **dimension suivi/évaluation** pensée dès le lancement du PRST4



2/ Retour sur les modalités de construction et de déploiement du PRST 4

Un PRST 4 composé de 25 fiches action et structuré autour des axes suivants :

Axe 1 : Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention

- **1.1.1** Promouvoir et accompagner l'évaluation des risques, particulièrement auprès des TPE
- **1.1.2** Agir par la formation pour préserver la santé et la sécurité au travail
- **1.1.3** Prendre en compte les opérations de maintenance et Interventions Ultimeures sur Ouvrage dès la phase de conception
- **1.1.4** Sensibiliser aux risques professionnels les travailleurs intérimaires
- **1.2.1** Prévenir le risque d'exposition à l'amiante dans le cadre du GIRA (Groupe interinstitutionnel régional amiante)
- **1.2.2** améliorer la prévention des risques chimiques dans les petites entreprises dans des secteurs d'activité particulièrement concernés (dont silice)
- **1.2.3** Prévenir les risques de chutes de hauteur et plain-pied dans les secteurs et les situations de travail les plus accidentogènes
- **1.2.4** Prévenir les risques psychosociaux auprès de populations de salariés très exposés
- **1.2.5** Améliorer la prévention du risque routier professionnel sur tout type de mobilité (dont douces)
- **1.2.6** Prévenir les troubles musculosquelettiques en lien avec les SPST
- **1.3.1** Faciliter le dialogue social et professionnel sur la QVCT
- **1.3.2** Veiller au développement de l'organisation du travail hybride dans de bonnes conditions (dont télétravail et coworking)
- **1.3.4** Prévenir les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail

Axe 2 : Développer la prévention de la désinsertion, prévenir l'usure professionnelle et favoriser le maintien en emploi

- **2.1** Poursuivre le travail de prévention des TMS et de la désinsertion professionnelle dans les zones aéroportuaires d'Ile-de-France
- **2.2** Favoriser le repérage et la prise en charge des salariés rencontrant des problématiques de santé tout au long de leur parcours professionnel
- **2.3** Accompagner le retour à l'emploi des salariés suite à un cancer

Axe 3 : Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain

- **3.1.1** Rapprocher les acteurs de la santé publique, santé environnement et santé au travail (dont agents entretiens)
- **3.1.2** Promouvoir des actions visant à sensibiliser et informer les salariés en matière de prévention des pratiques addictives en milieu de travail
- **3.2** accompagner les entreprises pour anticiper et faire face aux périodes de crise
- **3.3** Santé au travail des femmes : améliorer la prévention des risques professionnels

Axe 4 : Consolider le pilotage et la gouvernance en santé au travail

- **4.1.1** Accompagner la mise en place du CRPST et structurer les modalités de suivi du PRST 4
- **4.1.2** Mettre en place un point de ressources à destination des CSE et favoriser l'implication des branches professionnelles dans le déploiement du PRST
- **4.2** Promouvoir le PRST 4 lors de son lancement et tout au long de sa mise en œuvre
- **4.3.1** Actualiser et alimenter le tableau de bord régional des données en santé et sécurité au travail
- **4.3.2** Assurer un suivi qualitatif et quantitatif des accidents du travail graves et mortels au service de la prévention

Sommaire

1/ Accueil et introduction

2/ Retour sur les modalités de construction et de déploiement du PRST 4

3/ Bilan des fiches action

4/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

5/ Conclusion

Axe 1 - Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention

1.1.1 Promouvoir et accompagner l'évaluation des risques, particulièrement auprès des TPE



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Accompagner les entreprises, et plus particulièrement les très petites, dans un premier repérage des risques professionnels, puis dans une démarche qualitative et opérationnelle d'évaluation des risques, pour parvenir à établir un plan d'action, en lien avec les CPOM des SPSTI
- Accompagner la mise en place du portail DUERP

4 volets au sein de l'action

1. Participer à l'élaboration des fiches d'entreprise pour les moins de 20 salariés
2. Recenser les outils pour appuyer l'élaboration de DUER
3. Accompagner un certain nombre d'entreprises dans leurs plans d'action
4. Promouvoir le portail numérique de conservation des DUER



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- DRIEETS
- SPSTI
- OPPBTP
- MSA
- À associer : INRS, OS/OP



Public cible :

- Employeurs, en particulier les entreprises de moins de 50 salariés (et en priorité les moins de 20 voire 10 salariés sans ressources de prévention et sans représentants du personnel)
- Base des 35 métiers ciblés par l'Assurance Maladie
- Secteurs à définir notamment selon la sinistralité + autres branches significatives en IDF (métiers d'art, spectacle...)



Calendrier :

- Volets 1 à 3 : durée du PRST4
- Volet 4 : à partir de 2023

2/ Bilan des fiches action

1.1.1 Promouvoir et accompagner l'évaluation des risques, particulièrement auprès des TPE

Les principales réalisations

Une volonté du Groupe de produire malgré un cadrage tardif : absence de signature des CPOM V3 et signature en 2024 de la COG AT-MP 2023-2028.

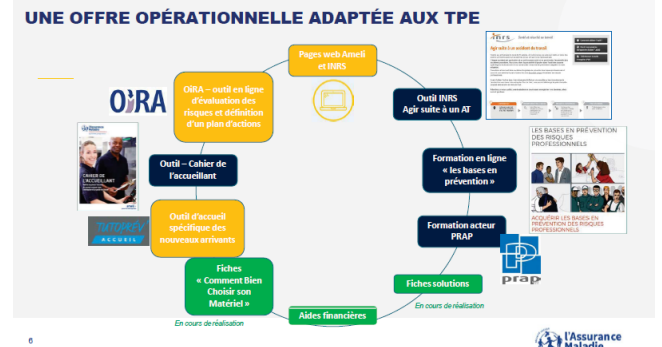
- Confirmation des volets de la fiche et affinage des cibles
- Liens avec CPOM des SPSTI, cible TPE
- Définition des niveaux d'actions d'information, communication, accompagnement e-mailing, réseaux, évènement, colloque, réunion, individuel au niveau de l'entreprise). Discussion sur les indicateurs, 6 a priori retenus.

Volets 2 et 3 : Faire connaître les outils existants concernant l'élaboration du DUER et du Plan d'Actions.

- Ciblage prioritaire des TPE de moins 20 salariés mais non exclusif, choix sectoriels à la main des SPSTI sur la base d' environ 35 métiers ciblés par l'Assurance Maladie
- **Différents modes de communication et d'approche des entreprises organisée par les SPSTI, les OP, la CRAMIF**

Volet 4 : Portail numérique DUERP

- Portail non existant



Métiers ciblés

Restauration - Hôtellerie Commerces
Restauration traditionnelle
Hôtellerie
Boulangerie Pâtisserie
Épiceries / Commerces d'alimentation générale
Boucherie/Charcuterie/Poissonnerie
Restauration rapide
Commerce de gros alimentaire
Commerce de détail non alimentaire
Commerce de gros non alimentaire
Filière agricole tropicale et équatoriale

Transports et environnement
Collecte des déchets
Transport routier de marchandises
Déménagements
Ambulances
Tri et traitement des déchets
Messagerie / Fret Express
Imprimerie
Métallurgie / Plasturgie
Traitement et revêtement des métaux
Mécanique industrielle
Découpage / emboutissage / structures métalliques / chaudronnerie / soudure
Réparation automobile
Commerce automobile
Fabrication et assemblage de pièces en matière plastique

Bâtiment / TP / Bois
Gros œuvre
Second œuvre
Travaux Publics
Métiers du bois et de l'ameublement
Services
Coiffure et esthétique
Nettoyage
Véténaires
Aide à domicile
Clubs sportifs
Accueil de jeunes enfants / Action sociale sans hébergement
Autres organismes fonctionnant par adhésion volontaire (milieu associatif)
Activités de bureau



1.1.1 Promouvoir et accompagner l'évaluation des risques, particulièrement auprès des TPE



À retenir

Groupes de travail

- **4 réunions pour la conduite des travaux** : élaboration d'un document de cadrage des actions
- **1 réunion intermédiaire** : communication des nouveaux outils destinés à l'évaluation des risques dans les TPE OIRA (centre de contrôle technique, Ephad, cabinet dentaire...)

Communications auprès des entreprises

- Communications **grands volumes** (emailing),
- Communication intermédiaire par **secteurs d'activité** ou **géographique**, types de risques ou projets de services (colloques et réunions d'information)
- Communication **ciblée par entreprise** lors des interventions ou sur demande

Perspectives

- En attente d'intégration des actions mises en place dans le cadre des CPOM
- Nouveaux outils d'évaluation des risques professionnels: OIRA pour les différents métiers

2/ Bilan des fiches action

1.1.2 Agir par la formation pour préserver la santé et la sécurité au travail



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Améliorer la sécurité au travail des jeunes apprenants formés en milieu professionnel (stagiaires, apprentis)
- Sensibiliser les futurs salariés et les nouveaux embauchés à la santé-sécurité au travail
- Informer voire former les salariés désignés compétents et les chefs des petites entreprises en les sensibilisant à l'importance du parcours d'accueil du nouvel arrivant dans l'entreprise
- Promouvoir le passeport de prévention

5 volets :

1. Suivre et poursuivre des conventions entre la CRAMIF et 5 écoles d'enseignement supérieur
2. Enseignement professionnel dans l'Education nationale : poursuivre les travaux engagés avec les 3 académies franciliennes (COPIL académique ES&ST).
3. Enseignement professionnel hors EN et Tutorat santé sécurité au travail : actualiser la cartographie des CFA en IDF et l'utiliser en lien avec les SPST pour développer des actions
4. Salariés désignés compétents : poursuivre la formation de formateurs et continuer d'assurer l'agrément des OF
5. Promouvoir le passeport de prévention



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- Branches professionnelles
- CCI Paris Ile-de-France
- Conseil Régional
- Rectorats
- SPSTI volontaires
- À associer : MSA, INRS, OPPBTP, OS/OP



Public cible :

- Elèves de l'Education nationale en filière professionnelle, écoles d'ingénieurs, de management pour les élèves en formation initiale
- Branches professionnelles pour les nouveaux embauchés, chefs des petites entreprises
- CFA pour les apprentis (notamment agricoles)
- Salariés désignés compétents pour le relai dans les entreprises



Calendrier :

- Durée du PRST4 (pour le volet « passeport de prévention » : après parution du texte)



1.1.2 Agir par la formation pour préserver la santé et la sécurité au travail



Les principales réalisations

- **Enseignement supérieur :**
 - Interventions en présentiel pour sensibiliser les étudiants à la santé et sécurité au travail, souvent en collaboration avec des enseignants référents pour renforcer leurs compétences.
 - Les outils pédagogiques de l'INRS (e-learning, TD) sont régulièrement mis en avant et les TD sont conçus en collaboration avec la Cramif/Carsat et les établissements d'enseignement. Des actions coordonnées avec d'autres caisses régionales et l'INRS permettent un accompagnement cohérent sur l'ensemble des campus d'une même école.
- **Enseignement professionnel :** La convention régionale de partenariat pour l'enseignement en santé et sécurité au travail a été renouvelée en novembre 2025 pour la région académique Ile-de-France entre les trois académies d'Ile-de-France et la Cramif
 - Financement de projets pédagogiques sur les 3 académies
 - Déploiement des outils TutoPrév de l'INRS
- La **Cartographie des CFA** en Île-de-France a été reprise avec l'ajout des contacts et des spécialités des secteurs enseignés
- Réalisation du **webinaire auprès des CFA** autour de la formation des jeunes apprentis
 - A permis le rapprochement avec un SPSTI, la CRAMIF et la DRIEETS en juin 2023
- **Perspectives :**
 - Poursuite de la cartographie et de la promotion de l'offre à destination des CFA, des enseignants et tuteurs d'entreprise (notamment TutoPrév)
 - Poursuite des engagements avec les écoles
 - Poursuite de la mise en œuvre de la convention avec les 3 rectorats
 - Mise en œuvre du Passeport de Prévention (qui fait l'objet d'une veille réglementaire pour sa mise en œuvre. Les formations à la prévention doivent être intégrées dans ce document par les OF via le portail Net-entreprise)



1.1.2 Agir par la formation pour préserver la santé et la sécurité au travail



A retenir

Enseignement supérieur

- 47 écoles d'ingénieurs et 28 écoles de management en Ile-de-France ciblées fin 2025,
- 50 interventions en présentiel
- 22 écoles ont inscrit leurs étudiants à un e-learning « Prévention Sup » de l'INRS.
- 11 écoles ont inscrit leurs étudiants à l'enseignement à distance de l'INRS « Management et prévention des RPS ».
- En 2025, 6 616 étudiants ont été formés en Ile-de-France
- Sur la période de septembre 2022 à juin 2025, 10 461 étudiants d'écoles d'ingénieurs et 6 418 en école de management ont suivi un e-learning de l'INRS

Enseignement professionnel

- En 2025, l'EN disposait en Île-de-France de 3509 enseignants/formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST et 107 formateurs de formateurs en activité
- Depuis 2021, 276 enseignants et 82 tuteurs d'entreprise ont été sensibilisés lors d'une formation d'une journée aux outils TutoPrév
- Présentation du PRST4 et du memento jeunes auprès des 600 référents CFA

Passeport de prévention

- Mis à disposition des employeurs en mars 2026 et des organismes de formation à partir de 2025

2/ Bilan des fiches action

1.1.3 Prendre en compte les opérations de maintenance et Interventions Ultérieures sur Ouvrage dès la phase de conception

Rappel des objectifs de la fiche action

- Inciter les maitres d'ouvrage à intégrer, dès la phase de conception d'un projet ou en amont d'une opération de rénovation, la prévention des risques professionnels relatifs aux interventions ultérieures de maintenance, de réparation et de nettoyage
 - Garde-corps ou acrotères, accès aux zones techniques exigeant une maintenance, dispositions techniques et organisationnelles pour l'entretien des surfaces vitrées verticales et désignation du coordinateur SPS
- Veiller à ce que les entreprises intervenant sur l'ouvrage disposent du DIUO et qu'elles aient tenu compte de son contenu dans leur évaluation des risques et leur plan de prévention.
 - En lien avec les priorités d'action régionales du système d'inspection du travail et les missions de contrôle des agents de la DRIEETS
- Promouvoir, notamment auprès des bailleurs sociaux, les bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels relatives aux logements collectifs
 - Sur la base des fiches MEMOPREV de la CRAMIF, dans le prolongement des démarches de la branche Risques Professionnels élaborés dans le cadre de la COG AT/MP 2018-2022



**Pilotes &
Co-pilotes**



**Partenaires mobilisés, publics cibles,
calendrier**



Partenaires mobilisés et associés :

- DRIEETS
- OP
- SPSTI volontaires
- OPPBTP



Public cible :

- MOA (dont bailleurs sociaux dans un premier temps, promoteurs immobiliers)
- Coordonnateurs SPS en phase de conception (dans le cadre des clubs SPS notamment)
- Maitres d'oeuvre, architectes, bureaux d'étude
- Entreprises intervenantes



Calendrier :

- Début 2023 à mi-2025

2/ Bilan des fiches action

1.1.3 Prendre en compte les opérations de maintenance et Interventions Ultérieures sur Ouvrage dès la phase de conception

Les principales réalisations

Une action en attente en 2024 : en effet, du fait de la signature tardive de la COG ATMP, la CPG 2023-2028 en Île-de-France n'a été signée qu'en janvier 2025. Les pilotes notent une difficulté de mobilisation des contributeurs dans le cadre de cette action.

Volet 1 : Inciter les maîtres d'ouvrage à intégrer la prévention des risques professionnels relatifs aux interventions ultérieures

- Intègre des actions menées en 2024 au titre du programme national de prévention « Approche sectorielle BTP » de la branche ATMP.
- Ce volet a fait l'objet de communications ciblées par la CRAMIF : réunions de travail et formations avec les MOA, suivis d'opération, visites de chantier.
- Dans l'ensemble, ce volet a permis une amélioration du niveau de prévention auprès des cibles
- **Chiffres à retenir : 42 MOA accompagnés en conception pour 54 opérations de construction suivies**

Volet 2 : Veiller à ce que les entreprises intervenant sur l'ouvrage disposent du DIUO

- Bilan 2024 non réalisé (DRIEETS)

Volet 3 : Promouvoir les bonnes pratiques en matière de prévention des risques

- Non engagé en 2024
- Éléments documentaires :
 - Fiches pratique de sécurité ED 123 de l'INRS « Maintenance : des activités à risques »
 - 4 fiches MEMOPREV de l'Assurance Maladie Risques Professionnels pour le secteur de la location de logements : « Risques psychosociaux », « Gestion des déchets », « Entretien des parties communes », « Risques du métier »

Fiche pratique de sécurité | ED 123

Maintenance: des activités à risques

Cette fiche pratique a pour but de rappeler quelques définitions et principes de base qui pourront aider les chefs d'entreprises et responsables de maintenance à améliorer la prévention.

MEMOPREV
SECTEUR DE LA LOCATION DE LOGEMENTS
RISQUES DU MÉTIER

La Crém' met en œuvre depuis 2014 des actions de prévention dirigées vers le secteur de la location de logements, en réponse à une priorité régionale des élus : soutenir le vote de l'ensemble des acteurs en Île-de-France. Le secteur, qui est plus spécifiquement celui des bailleurs sociaux, acteurs majeurs du logement en Île-de-France.

Les bailleurs sociaux assurent le gestion de logement, qui permet de dématérialiser une partie de leurs activités au plus près des locataires. Dans ce cadre, différents métiers peuvent être rencontrés : les gardiens et employés d'entretien, les employés d'épave, les travailleurs sociaux, les techniciens des règles de travaux, etc.

Le cœur de ce dispositif, le gardien est le principal salarié amené à assurer au quotidien la présence physique du bailleur, l'objectif de ces formes est de présenter des solutions de prévention à destination de ces salariés.

LES CONSÉQUENCES POUR LE SALARIÉ ET POUR L'ENTREPRISE

Les attentes à la santé découlant des ATMP sont parfois inévitables. Elles peuvent conduire à une vie sociale et familiale perturbées, voire même à une éventuelle incapacité au poste de travail et ainsi à la perte d'un revenu de référence professionnelle, les conséquences de la perte d'emploi pour un gardien sont d'autant plus graves qu'en Île-de-France, 85% des gardiens sont rigés. La perte d'emploi entraîne alors la perte du logement familial.

LES EFFETS DES ATMP POUR LE SALARIÉ SONT

- Des atteintes à la santé (blessures chroniques, tendinite, lombalgie, etc.)
- Un handicap
- Une vie sociale et familiale perturbée
- La perte de temps, etc.

POUR L'ENTREPRISE, LES CONSÉQUENCES SONT ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

- Coûts directs : indemnités journalières, frais liés à l'accident,
- Augmentation du taux de cessation ATMP, remplacement du salarié,
- Absentéisme et turnover,
- Dégradation du travail,
- Difficulté de maintien dans l'emploi,
- Dégradation du climat social,
- Déficit d'image et atteinte à la qualité du service aux locataires, etc.

2/ Bilan des fiches action

1.1.4 Sensibiliser aux risques professionnels les travailleurs intérimaires



Pilotes & Co-pilotes



Rappel des objectifs de la fiche action

- Améliorer le suivi des travailleurs intérimaires
- S'assurer d'une formation adéquate dans le cadre de leur mission
- Organiser le travail afin de prévenir une surexposition à certains risques
- Rendre accessibles les informations liées à la prévention des risques, y compris pour des personnes maîtrisant mal ou peu la langue française.

6 volets

1. Affiner le diagnostic sur le public des travailleurs intérimaires en IDF, pour mieux cibler les actions, notamment en milieu de travail
2. Promouvoir les conventions de prise en charge des intérimaires par les services (loi du 2 août 2021)
3. Interroger les freins et la continuité du portail prévention intérim créé en IDF
4. Repérer et faire connaître les guides et livrets pour l'accueil des intérimaires
5. Suivre l'expérimentation de l'AMETIF (devenu PrevLink) menée dans le Val-d'Oise pour comprendre l'impact de la relation trilatérale intérimaire-ETT-EU sur la santé des salariés
6. Pour les salariés maîtrisant peu ou mal la langue française, promouvoir les affiches PST3 à destination des travailleurs étrangers



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- Acteurs de la branche du Travail temporaire (FASTT, PRISM'EMPLOI)
- SPSTI volontaires
- LOG et Intérim 95 (avec ex-AMETIF et Efficience)
- OS/OP



Public cible :

- Entreprises de travail temporaire
- Entreprises utilisatrices
- Public final : travailleurs intérimaires



Calendrier :

- Diagnostic : de septembre à décembre 2022
- Actions collectives : en lien avec les expérimentations et les projets des SPST volontaires (2023-2025)

1.1.4 Sensibiliser aux risques professionnels les travailleurs intérimaires

Les principales réalisations

Des réalisations qui ont évolué par rapport à la fiche action pour se concentrer sur la communication, actions de sensibilisation des intérimaires et des entreprises utilisatrices ainsi que le recensement de ressources.

Diagnostic : Diagnostic régional effectué par le SESE en mars 2023

Recensement et partage d'outils en Santé au travail autour du Travail Temporaire via un Kit Ressources Intérim : fiches, guides, animations, formations, outils en ligne, 2 vidéos « Coach Issa » sur « les jeunes en mission » et la « santé publique » etc. En accès libre sur le site de la DRIEETS, ce kit a également fait l'objet de communications par les différents contributeurs, notamment lors d'une conférence Préventica en juin 2025

Création d'une fiche parcours intérimaire, reprenant le rôle et la temporalité d'intervention des différents acteurs autour de l'intérimaire avant et pendant sa délégation, produite en 2025 avec une nouvelle version en 2026

Volet 5 Expérimentation "LOG & INTERIM 95" avec Efficience et ex-Ametif : 2 EU et leurs AE accompagnées dans une action de diagnostic et conseils sur l'accueil et le suivi de mission de leurs salariés intérimaires

Parcours Coordonnés Santé réunissant plusieurs acteurs sur les chantiers des JOP 2024, au Grand Palais, au centre de santé ou en entreprise utilisatrice

Journées intérimaires animées par le FASTT (5^e édition en octobre 2025)

Diffusion et communication auprès des agences d'emploi et SPST :

- 2 webinaires envers les agences d'emploi organisés par le FASTT et coanimés conjointement avec les SPST partenaires de l'action : 1983 invitations en 2024, 1100 en 2025 + 2 webinaires envers les SPST (2024 et 2025) 1 Live intérimaires en Île-de-France (2024)
- Relais de communication des événements et information via les sites web, newsletters et réseaux de la DRIEETS, de PRISM'EMPLOI IDF, des SPST
- Janvier 2026 : réunion « Emploi et suivi des salariés intérimaires dans le Val d'Oise : Les questions de Santé au travail et de Prévention des risques » à la CCI 95 (DEETS95, DRIEETS, CRAMIF et pour le PRST4 FASTT-PRISM'EMPLOI-EFFICIENCE-ACMS) à destination des entreprises utilisatrices et agences d'emploi du Val D'Oise : rappels réglementaires, nouvelle tarification, infos sur le travail temporaire et présentation des outils (Kit et Fiche Parcours). Les outils ont également été présentés par les contributeurs de l'action auprès de 30 agences d'emploi lors du bureau régional Prism'Emploi



1.1.4 Sensibiliser aux risques professionnels les travailleurs intérimaires



Les chiffres clés à retenir

Ressources

- Réalisation d'un Kit ressource intérim avec 52 ressources recensées
- Création d'une fiche parcours intérimaire
- FASTT : 34 000 mailing auprès des intérimaires + 2 événements webinaires
- Cofinancement de 2 vidéos sur «les jeunes en mission» et la «santé publique» (2,579K vues Youtube)

Parcours coordonnés santé 2024-25

- 515 intérimaires sensibilisés directement (en présentiel) dans le cadre d'expérimentations de Parcours Coordonnés
- Expérimentation auprès de LOG et Intérim 95 : étude en milieu de travail (conduite par le FASTT et les préventeurs SPST), puis une sensibilisation avec le truck santé « A Vous la Santé et la Sécurité» du FASTT : 30 salariés

Communications auprès des Agences d'emploi

- Réunion « Prévention pour l'accueil de Salariés Intérimaires » à la CCI 95 : 56 inscrits et 38 participants (dont 60% d'agences d'emploi)
- Présentation des outils auprès de 30 agences d'emploi lors de la réunion du bureau Prism'Emploi

2/ Bilan des fiches action

GIRA (groupe interinstitutionnel régional amiante)

1.2.1 Prévenir le risque d'exposition à l'amiante dans le cadre du GIRA (Groupe interinstitutionnel régional amiante)



Pilotes & Co-pilotes



Rappel des objectifs de la fiche action

- Garantir l'effectivité de la réglementation en pérennisant les échanges entre institutions dans le cadre d'un protocole interinstitutionnel pour améliorer la coopération régionale (travaux du GIRA).
- Diminuer et prévenir les expositions des salariés et de la population générale à l'amiante dans le cadre d'une concertation entre les différents acteurs institutionnels et de l'amélioration de la coordination de ces acteurs en matière d'amiante.
- Renforcer l'information sur le risque amiante.

4 volets

1. Sensibiliser à la prévention du risque amiante (bailleurs sociaux, salariés...) et mobiliser les outils disponibles sur la thématique en lien avec les préventeurs (carto Amiante, guide AFNOR, guide repérage RAT Génie civil, recommandation CNAM R514 du 21/02/2022)
2. Sécuriser l'application des règles techniques en sous-section 3 avec la DGT
3. Diffuser des informations sur le risque amiante
4. Organiser un colloque d'une journée à destination d'un public cible



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- ARS (Département Santé Environnement siège et DD75)
- DRIEAT (Service prévention des risques/ service Bâtiment et Énergie)
- DRIEETS
- CRAMIF
- OPPBTP
- SPSTI volontaires



Public cible :

- Donneurs d'ordre, Propriétaires d'immeubles bâtis, Collectivités locales, Bailleurs sociaux
- Entreprises



Calendrier :

- Durée du PRST4
- Organisation de deux colloques au 2ème semestre 2022

2/ Bilan des fiches action

1.2.1 Prévenir le risque d'exposition à l'amiante dans le cadre du GIRA (Groupe interinstitutionnel régional amiante)

Les principales réalisations

Volet 1 : sensibiliser et diffuser les informations et ressources

- Sensibilisation des salariés : enrichissement des ressources mises en ligne sur Prévention BTP (règles de l'art, fiches focus, outils pratiques...)
- Mise à jour de la Carto Amiante en 2025
- Recommandations CNAM relatives au nettoyage, entretien des dalles vinyle amiantées (R 514) mises en ligne sur le site ameli.fr. Des actions de communication sur ce point sont engagées opportunément à l'occasion de rencontres professionnelles (salon, colloques...).
- Information des bailleurs sociaux et agents des collectivités en visioconférence (via la DRIHL par exemple), notamment le guide AFNOR sur l'état de conservation des matériaux publié en 2023 : action non réalisée
- Promouvoir auprès des donneurs d'ordre le guide repérage RAT génie civil : action non réalisée

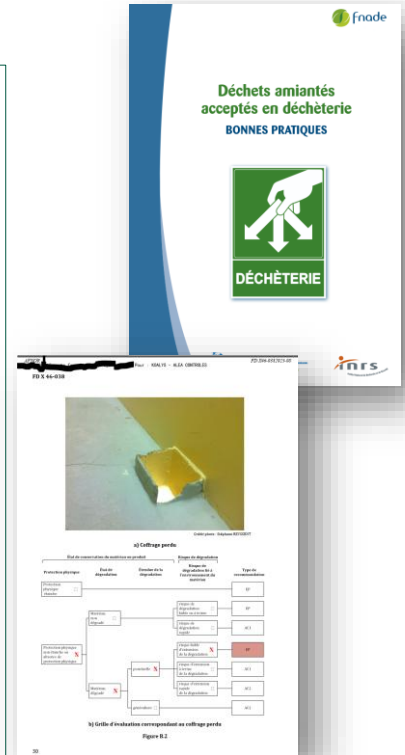
Volet 2 : Les règles techniques en sous-section 3 sont issues d'un travail de partenariat entre l'OPPBTB, la DGT et les principales organisations professionnelles du désamiantage (SEDDRE et SYRTA). Au niveau national, la CNAM formule des observations sur certaines règles techniques (en lien avec les organisations professionnelles), à la suite de quoi ces règles seront relues et complétées par les référents amiante du réseau GIRA.

Volet 3 : diffuser des informations sur le risque amiante

- Plaquette de repérage avant travaux amiante (RAT) à destination des donneurs d'ordre, propriétaires, collectivités et bailleurs sociaux pour information de leurs locataires : diffusion des deux plaquettes (Repérage avant travaux / Cas de dispense et d'exemption) dans le cadre de la campagne nationale de contrôle de 2021/2022
- Communication aux EPCI sur les déchetteries : publication sur le site de la DRIEETS et le site de la FNADE des deux guides de bonnes pratiques (Déchets amiantés acceptés en déchetterie / Déchetteries et points de collecte des déchets du BTP)

Volet 4 : organisation d'un colloque

- Colloque RAT et Solutions à destination des donneurs d'ordre, collectivités et entreprises organisé par la CRAMIF en octobre 2022
- Colloque médecins du travail : action non réalisée



2/ Bilan des fiches action



1.2.1 Prévenir le risque d'exposition à l'amiante dans le cadre du GIRA (Groupe interinstitutionnel régional amiante)



Les chiffres clés à retenir

Carto amiante

18 situations et 23
processus au total

Colloque RAT
et Solutions

Une centaine de
participants, notamment
MOA publics



**Pilotes &
Co-pilotes**



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Ile-de-France

1.2.2 Améliorer la prévention des risques chimiques dans les petites entreprises dans des secteurs d'activité particulièrement concernés



Rappel des objectifs de la fiche action



- Poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement des petites entreprises sur l'identification des substances et produits chimiques auxquels les salariés sont exposés dans le cadre de leur activité, l'évaluation des risques qui en découle, les actions à mettre en œuvre en termes de protection collective avant tout pour prévenir ces risques, sur des secteurs d'activité déterminés.
- Sensibiliser les petites entreprises dans leur évaluation des risques et leurs actions de prévention aux risques liés à l'inhalation de poussières de silice cristalline, sur la base des travaux nationaux en cours dans le secteur de la construction, et dans certains secteurs en Ile de France.

3 volets

1. Prévention des risques chimiques
2. Prévention dans les métiers de la beauté en lien avec les TMS
3. Silice cristalline dans la construction et les métiers d'art



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- CIAMT
- DRIEETS
- IPAL
- OPPBTP
- Autres SPST (autonomes et inter-entreprises)
- Branches professionnelles
- Etablissements de formation en prothèse ongulaire
- INRS
- OS/OP



Public cible :

- Travailleurs particulièrement exposés à un ou plusieurs produits chimiques dans les secteurs d'activité ciblés (notamment construction et métiers d'art pour le risque silice)
- Chefs de TPE



Calendrier :

- Volet 1 à préciser début 2023
- Volet 2 dès le deuxième semestre 2022
- Volet 3 : mi-2022 à 2024

2/ Bilan des fiches action

1.2.2 Améliorer la prévention des risques chimiques dans les petites entreprises dans des secteurs d'activité particulièrement concernés

Les principales réalisations

Les pilotes notent une bonne mobilisation des partenaires à travers les différentes réunions. Des synergies ont pu être développées avec d'autres actions du PRST4, notamment le **volet « onglerie » articulé avec l'action portant sur la prévention des TMS (1.2.6)**. Malgré cela, les difficultés liées à la signature tardive de la COG AT/MP 2023-2028 ainsi que l'instruction relative aux CPOM V3 ont retardé la mise en œuvre de l'action, en particulier sur le volet 1 et 3.

Prévention des risques chimiques

- Restitution auprès des SPSTI d'un bilan régional consolidé des actions menées au titre des CPOM V2 en juin 2025
- Accompagnement de près de 1000 établissements dans leur démarche de prévention du risque chimique, en priorité sur des substances CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) : 717 ont formalisé un plan d'action et 532 l'ont mis en œuvre.

Onglerie

- Des supports de formation/sensibilisation, concernant les risques chimiques et de TMS dans les ongleries, ont été créés à destination des préventeurs des SPSTI. Il s'agit notamment d'un diaporama de présentation rappelant les dispositions réglementaires, les types de substances chimiques utilisées et émises, les opérations exposantes, la démarche de prévention et les ressources documentaires.
- Organisation de réunions de travail afin de formaliser une présentation commune et partagée à destination des préventeurs des différents SPSTI

Silice cristalline : Réalisation d'un séminaire risques professionnels dans les métiers d'art dont les risques chimiques.

DANS LE SECTEUR DES SOINS DE BEAUTÉ :



LES PRINCIPAUX RISQUES



PASSEZ À L'ACTION

↓ Réduisez les risques liés aux produits chimiques

- En lien avec les fournisseurs, choisissez les produits les moins dangereux et appliquez les consignes d'utilisation.
- Installez une ventilation mécanique ou aérez régulièrement les locaux.
- Utilisez des tables de travail équipées d'un dispositif d'aspiration des vapeurs

↓ Réduisez les risques de chute

- Rangez les produits et matériels posés au sol et dégagez les zones de passage.
- Veillez au bon état du sol (préparez les sols endormagés et supprimez ou signalez les dénivelés). Nettoyez régulièrement les sols.
- Limitez les rangements en hauteur pour privilégier le travail de plain-

2/ Bilan des fiches action



1.2.2 Améliorer la prévention des risques chimiques dans les petites entreprises dans des secteurs d'activité particulièrement concernés



Les chiffres clés à retenir

- Programme Risques Chimiques Pros : près de 1000 établissements accompagnés, 70 % ont formalisé un plan d'action
- Relais par l'OPPBTB : 150 entreprises sensibilisées sur le RC et plus de 2500 produits enregistrés sur la plateforme d'évaluation du RC
- 8 webinaires en lien avec le programme RC Pros (477 participants)

Risques chimiques



- Diffusion des supports de présentation à destination de 500 préventeurs et professionnels de santé des SPSTI

Onglerie





1.2.3 Prévenir les risques de chutes de hauteur et plain-pied dans les secteurs et les situations de travail les plus accidentogènes



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Prévenir les risques de chutes de hauteur et de plain-pied dans des secteurs ciblés particulièrement accidentogènes, et en se basant en partie sur des situations de travail.
- Agir sur les méthodes d'analyse de ces risques, outiller les entreprises, particulièrement les moins de 50 voire 20 salariés

2 volets transverses :

- Mise en place d'une veille relative à la sinistralité
- Sur l'ensemble des secteurs d'activité : améliorer les échanges d'informations entre la CRAMIF et le système d'inspection du travail, communication et diffusion des informations et outils

2 volets sectoriels :

- Actions spécifiques à destination du secteur de la construction et du BTP
- Actions à destination des autres secteurs d'activité (notamment grande distribution, hôtellerie restauration, transports routiers de marchandises, logistique, commerces de détail)



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- ASPST BTP RP
- MSA IDF
- DRIEETS
- OPPBTP
- SIST BTP 77
- Autres SPSTI volontaires
- CAPEB
- FASTT
- FFB
- FNTP
- OS/OP.



Public cible :

- Travailleurs : plus particulièrement les jeunes, les nouveaux arrivants, les intérimaires,
- Secteurs : BTP, autres activités
- Destinataires : MOA, coordonnateurs SPS, entreprises de corps d'état sous-traitants



Calendrier :

- Durée du PRST4



1.2.3 Prévenir les risques de chutes de hauteur et plain-pied dans les secteurs et les situations de travail les plus accidentogènes



Les principales réalisations

- Malgré le retard lié à la signature tardive de la convention AT/MP, six SPSTi d'Île-de-France ont contractualisé dans leur CPOM V3 le programme commun « Prévention des chutes de hauteur et de plain-pied » au premier semestre 2025.
 - La première réunion thématique CPOM « Chutes » a eu lieu en fin d'année 2025 et a permis de poursuivre le travail collaboratif en particulier en ce qui concerne la capitalisation des actions en prévention primaire des chutes. En effet, le déploiement effectif du programme commun « Chutes » des CPOM a nécessité un temps d'appropriation par les 6 SPSTI ayant retenu cette thématique
- Réunions thématiques du Club SPS en lien avec la prévention des chutes
- Volet sectoriel BTP : Le programme national de la branche AT/MP « Approche sectorielle BTP », décliné régionalement en IDF, s'est poursuivi en 2025. Il a permis d'accompagner des maîtres d'ouvrage notamment en matière de prévention des risques de chute et suivre certaines de leurs opérations de construction
 - Ciblage des MOA par la CRAMIF puis mobilisation par des réunions de travail, formations, suivis d'opérations et visites de chantier
- Au global, une mobilisation difficile des contributeurs au sein de cette action

2/ Bilan des fiches action



1.2.3 Prévenir les risques de chutes de hauteur et plain-pied dans les secteurs et les situations de travail les plus accidentogènes



Les chiffres clés à retenir

BTP

54 MOA accompagnés en conception pour 117 opérations de constructions suivies en 2025

Clubs SPS

4 réunions en 2025, réunissant 20 à 25 coordinateurs SPS par session

CPOM V3 volet « Chutes »

6 SPSTI qui ont contractualisé la thématique « Chutes » dans leur CPOM

1.2.4 Prévenir les risques psychosociaux auprès de populations de salariés très exposés



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Sensibiliser et former les chefs d'entreprise, managers intermédiaires, salariés référents à une bonne évaluation des risques psychosociaux (RPS) notamment par la diffusion d'une approche centrée sur le travail et son organisation dans le cadre d'une démarche de prévention participative et basée sur l'analyse des situations de travail.

Phase 1 : Revue des outils

Phase 2 : Diffusion des outils

Phase 3 : Produire des livrables à destination des entreprises et salariés.



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- ARACT IDF
- SPSTI volontaires
- CRAMIF
- MSA IDF
- Réseau Souffrance et Travail.



Public cible :

- Pour les grandes entreprises : managers intermédiaires
- Pour les plus petites : chefs d'entreprises
- Salariés désignés compétents, référents RPS, CSE
- Salariés des entreprises.



Calendrier : Automne 2022 à 2025

- Phase 1 : fin 2022
- Phase 2 : fin 2022 ou début 2023 : accompagnée d'un évènement type webinar
- Phase 3 : démarrage à la suite de phase 1.

2/ Bilan des fiches action

1.2.4 Prévenir les risques psychosociaux auprès de populations de salariés très exposés



Les principales réalisations

- 2 réunions du GT « risques psychosociaux » : partage d'actualité, retour d'expérience
- Recensement des outils de communication, revue des ressources existantes, auprès des employeurs et salariés, et mise en commun sur l'espace partagé fin 2023 (cf. exemples ci-contre pour le nouveau maquettage DRIEETS et diffusion plaquette en 2023 <https://idf.drieets.gouv.fr/La-souffrance-au-travail>)
- Organisation en mai 2025 d'une matinée « La charge de travail, facteur de risque psychosocial, Comment l'appréhender en entreprise pour préserver la santé et la qualité du travail » à destination des représentants de la santé au travail et IPRP
- Animation par la DRIEETS et l'ARACT, mobilisation de tables rondes experts : ACMS, Thalié santé, CFTD, 104, Horizon Santé Travail
- Co-animation d'une journée prévention dans le spectacle vivant 9 décembre 2025 sur la charge de travail

SOUFFRANCE AU TRAVAIL, HARCELEMENT : Comment faire face ?

VOUS ESTIMEZ FAIRE FACE À UNE SITUATION DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL

QUE DIT LE CODE DU TRAVAIL ?

QUE FAIRE ?

QUI PEUT-VOUS AIDER AU SEIN DE L'ENTREPRISE ?

QUI PEUT-VOUS AIDER À L'EXTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE ?



Les chiffres clés à retenir

Diffusion des ressources

- Matinée « la charge de travail, facteur de RPS » : 70 personnes (agents de contrôle, représentants du personnel, préventeurs, entreprises) mobilisées

2/ Bilan des fiches action

1.2.5 Améliorer la prévention du risque routier professionnel sur tout type de mobilité

 **Pilotes & Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Informer, communiquer, accompagner les salariés et les entreprises, notamment les plus petites, sur le risque routier au travail, trajet et mission, en lien avec les services de l'Etat et d'autres partenaires, notamment pour les conducteurs de véhicules légers, deux-roues motorisés ou non ainsi que piétons.

4 volets

1. Réaliser un état des lieux des outils et dispositifs existants en IDF
2. Informer et communiquer auprès des entreprises et des salariés
3. Améliorer la prévention du risque mission dans les métiers de la livraison
4. Organiser une veille sur le développement des mobilités douces



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier

Partenaires mobilisés et associés :

- CRAMIF
- DRIEAT
- MSA IDF
- Préfecture de région et préfectures de département
- OPPBTP
- SPSTI volontaires
- CCI de Paris Ile-de-France
- FASTT
- Métropole du Grand Paris, Région Ile-de-France



Public cible :

- Entreprises (évaluation des risques et actions de prévention collective)
- Salariés (utilisation des véhicules, information, sensibilisation)



Calendrier :

- Volet 1 : sur les 5 premiers mois de la mise en œuvre
- Volet 2 : sur la durée du PRST4
- Volet 3 : à engager en 2023 sur maximum 12 mois
- Volet 4 : en 2023 ou 2024.

2/ Bilan des fiches action

1.2.5 Améliorer la prévention du risque routier professionnel sur tout type de mobilité

Les principales réalisations

Volet 1

- Création d'un groupe de travail régional sur le risque routier professionnel composé de la DRIEETS, DRIEAT, délégations DSR en département et en tant que de besoin SPSTi
- Ce GT a été réuni à plusieurs reprises afin de partager les éléments de constat et les actions existantes, notamment au niveau de la CRAMIF et des services de l'Etat et l'ARPE

Volet 2

- Prise en compte des CPOM en lien avec les priorités des DGO départementaux pour le ciblage des secteurs d'activité et des publics
- Organisation de la quinzaine des usagers vulnérables en mai 2025, intégrant les journées de la sécurité routière au travail

Les volets 3 « métiers de la livraison » et 4 « veille sur les mobilités douces » n'ont pas été mis en œuvre

Programme des actions de la
QUINZAINE RÉGIONALE DES USAGERS VULNÉRABLES
12 au 25 mai 2025

Sommaire

Paris	2
Seine-et-Marne	3 - 4
Yvelines	5 - 6
Essonne	7 - 8
Hauts-de-Seine	9
Seine-Saint-Denis	10 - 11
Val-de-Marne	12
Val-d'Oise	13

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE

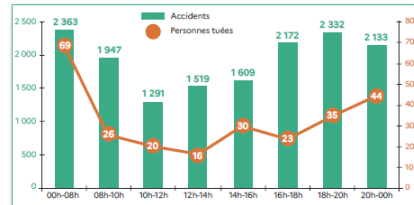
FICHE DE SYNTHÈSE - Base vivante

Source : ONISR

37% des accidents corporels de la route impliquent au moins un usager en déplacement lié au travail.

HEURE	Acc	Tués	HEURE	Acc	Tués	HEURE	Acc	Tués
0h-1h	93	2	8h-9h	690	9	16h-17h	408	4
1h-2h	70	2	9h-10h	607	10	17h-18h	479	6
2h-3h	47	2	10h-11h	315	6	18h-19h	504	6
3h-4h	41	1	11h-12h	324	5	19h-20h	366	7
4h-5h	59	1	12h-13h	329	4	20h-21h	236	3
5h-6h	116	2	13h-14h	364	5	21h-22h	163	3
6h-7h	207	10	14h-15h	327	4	22h-23h	108	7
7h-8h	397	6	15h-16h	317	8	23h-24h	101	3

Répartition horaire des accidents corporels et des tués



MOIS	Acc	Tués	MOIS	Acc	Tués
Janvier	529	16	Juillet	575	11
Février	509	8	Août	404	2
Mars	614	6	septembre	624	12
Avril	545	13	Octobre	629	10
Mai	523	5	Novembre	577	9
Juin	620	14	Décembre	539	11

Durant l'année 2024, 76 % des accidents corporels ont eu lieu en semaine (un peu moins fréquemment le lundi avec 14,1 %) et en particulier durant les tranches horaires 08h00-10h00 et 18h00-20h00 correspondant aux trajets domicile-travail.

GOVERNEMENT
Jean Zuber
Prime Minister

L'essentiel du risque routier professionnel

27 815 500 travailleurs concernés par le risque routier*

37% des accidents corporels de la route impliquent au moins un usager en déplacement lié au travail.

Les chiffres-clés

En 2022, le risque routier professionnel, c'est un 1,3 décès par jour dans un déplacement en lien avec le travail. (Source : ONISR)

485 personnes tuées lors d'un déplacement lié au travail (ONISR)

345 pour les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de (dé)part et le travail

140 pour les accidents de mission

C'est 30% de l'ensemble des accidents mortels liés au travail (trajet et mission)

Source : ONISR

← Données de la base Traxy sur l'accidentalité dans le cadre des trajets professionnels en 2024

2/ Bilan des fiches action



1.2.6 Prévenir les troubles musculo-squelettiques en lien avec les SPST



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Diffuser auprès des entreprises les plus concernées, notamment les TPE/PME des secteurs d'activité les plus à risque, des démarches et outils d'évaluation et de prévention des TMS par l'accompagnement d'entreprises, en s'appuyant essentiellement sur les actions de déploiement des SPST.

3 volets

1. Prévention des TMS dans le cadre des CPOM des SPST
2. Prévention des TMS dans le secteur de la prothèse ongulaire
3. Valorisation de la campagne TMS CHRIT en IDF



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- CIAMT (volet 2)
- IPAL (volet 2)
- L'ensemble des SPST1
- MSA IDF
- OPPBTP.



Public cible :

- Restait à affiner au moment de la signature du PRST4
- Des familles professionnelles très exposées (agents d'entretien, techniciens et agents de maîtrise de la maintenance) et des secteurs ciblés par les CPOM jusqu'en 2022-2023 (propreté, grande distribution, logistique, médico-social, hôtellerie restauration, commerce non alimentaire, BTP, prothésie ongulaire)

Calendrier :

- Volet 1 : à partir de 2023 et jusqu'en 2025
- Volet 2 : dès le 2ème semestre 2022 jusqu'en 2024
- Volet 3 : premier semestre 2023



2/ Bilan des fiches action

1.2.6 Prévenir les troubles musculo-squelettiques en lien avec les SPST

Les principales réalisations

- Le volet 1** «prévention des TMS dans le cadre des CPOM des SPST» a d'abord fait l'objet d'un bilan des actions engagées dans le cadre des CPOM et à en informer les partenaires sociaux.
 - Sur la base de ce bilan, le groupe de travail (CRAMIF/DRIEETS/SPSTI) spécifique à la prévention des TMS a achevé la co-construction du programme de prévention des TMS dans le cadre des CPOM 3ème génération à l'issue de 3 réunions en 2023. En 2025, 12 SPSTI se sont engagés à mettre en œuvre ce programme.
 - La première réunion thématique TMS a eu lieu en fin d'année 2025 et a permis de poursuivre le travail collaboratif en particulier en ce qui concerne la capitalisation des actions en prévention primaire des TMS
- Volet 2** : Mutualisation des productions et diffusions en lien avec le GT de l'action 1.2.4 sur les risques chimiques dans les métiers de l'onglerie
- Analyse et consolidation des bilans individuels des SPSTI, puis communication des éléments de synthèse au cours de l'année 2025 notamment via un webinar

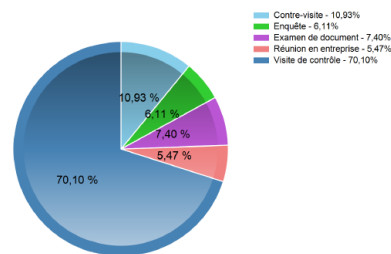
Point de Vue : Plan d'action (2 - Campagne TMS – CHRIT 2022) - Année (2022) - Mois (Tous) - Niveau plan d'action (National) - Régions (Ile-de-France) - Indicateurs (Tous) - Type d'intervention (Tous) - Sous-type d'intervention (Tous) - Résultat (Tous) - Action Sur (Tous) - Tutelle (Tous)

Date d'extraction: 26/09/2022 04:55:31

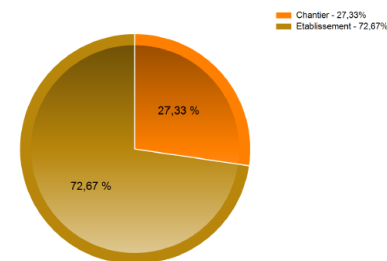
Nombre d'interventions (Plans et campagnes)

Croisements régions / départements / équipes	Contrôler la réalité et la qualité de l'évaluation des risques TMS	Total
Ile-de-France	311	311
Total	311	311

Interventions par type



Interventions par Action sur



Volet 3 : Nombre et types d'interventions de la campagne CHRIT TMS en 2022



1.2.6 Prévenir les troubles musculo-squelettiques en lien avec les SPST



Les chiffres clés à retenir

Volet Prévention des TMS et CPOM

- Les 12 SPSTi dans le programme de prévention des TMS du CPOM V3 ont réalisé 3 types d'action
 - **3000 Etablissements sensibilisés**
 - **5000 Etablissements accompagnés**
 - **500 Plans d'action réalisés par l'entreprise**
- Sur cette même période, les SPSTi franciliens ont également contribué au déploiement du programme TMS Pros dont les résultats sont :
 - **1500 Etablissements sensibilisés et accompagnés**
 - **500 Plans d'action réalisés par l'entreprise**

2/ Bilan des fiches action

1.3.1 Faciliter le dialogue social et professionnel sur la QVCT



Rappel des objectifs de la fiche action

- Favoriser la diffusion et l'appropriation d'une culture QVCT dans les entreprises franciliennes, en particulier les TPE-PME, à travers l'appui au dialogue social et au dialogue professionnel
- Mettre en œuvre un pilotage du groupe de travail au long cours afin de mettre en cohérence et d'animer les actions QVCT portées par les différents contributeurs du groupe (cartographie des actions QVCT francilienne)
- Concevoir un autodiagnostic QVCT et diffuser un argumentaire commun aux partenaires et acteurs relais autour des enjeux QVCT pour l'entreprise (conciliation santé et performance) et les salariés.
- Renforcer la promotion de l'existant (offre de service des différents contributeurs) auprès des acteurs des TPE/PME (dirigeants, représentants au CSE lorsqu'ils existent, ...)
- Capitaliser et valoriser les actions conduites individuellement et collectivement par les différents contributeurs.

3 volets :

1. Conception d'un autodiagnostic en ligne et diffusion d'un argumentaire commun autour de la QVCT pour l'entreprise et les salariés
2. Renforcer la promotion de l'existant auprès des acteurs TPE-PME
3. Capitaliser et valoriser les actions conduites par les différents partenaires



Pilotes & Co-pilotes



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- DRIEETS
- OS/OP : MEDEF-GIM IDF, CFTD, CFE-CGC
- MSA 75
- SPSTI : CIAMT, EFFICIENCE SANTÉ AU TRAVAIL, PREVEAM



Public cible :

- Dirigeants de TPE/PME
- Représentants du personnel au CSE/CSST
- Délégués syndicaux
- Salariés de TPE/PME



Calendrier :

- Durée du PRST4

2/ Bilan des fiches action

1.3.1 Faciliter le dialogue social et professionnel sur la QVCT

Les principales réalisations

Volets 1 et 2

- Piloté par l'ARACT IDF, un groupe de travail réunissant la DRIEETS, des partenaires sociaux et des SPSTI volontaires, a travaillé à l'élaboration d'un outil d'autodiagnostic en ligne, destiné à favoriser la diffusion et l'appropriation d'une culture QVCT dans les entreprises franciliennes, en particulier les TPE-PME, en engageant le dialogue social et le dialogue professionnel autour des 6 thématiques de la QVCT.
- Cet outil, qui rencontre un succès croissant depuis sa mise en ligne en 2025 sur le site de l'ANACT, a été pensé comme un outil de discussion entre direction et représentants des salariés et/ou représentants métiers, ou encore en équipes, afin de faire un état des lieux des pratiques internes en matière de conditions de travail et d'identifier des axes d'amélioration concrets. Il a ainsi fait l'objet d'une attention particulière dans la perspective de sa diffusion auprès des bénéficiaires finaux, tant dans sa conception (Approche interprofessionnelle - affirmations levier de mise en discussion) que dans les éléments de langage pour la diffusion.

Volet 3

- Développement et diffusion d'outils / ressources structurantes sur le champ de la QVCT : l'ANACT a développé et mis en ligne au niveau national l'outil « TPE-PME » pour l'autodiagnostic QVCT, pour faciliter le dialogue social et professionnel »

À VOTRE DISPOSITION

Des affiches pour vos établissements recevant du public (salles d'attentes...)

Des flyers à distribuer lors des RV ou événements avec les entreprises ou en distribution libre en salle d'attente

personnalisables à votre logo

Une présentation didactique pour vos réunions

Version en ligne dynamique à retrouver sur ce lien

Les affiches et le flyer sont à retrouver sur notre drive dont le lien est disponible à la fin de ce kit

Kit de com 3 février 2025

Newsletter 14 février 2025

PLAN DE COMMUNICATION

anact Bienvenue Anne Kirtzè-Topor sur notre offre d'autodiagnostic

Autodiagnostic

Découvrez notre premier autodiagnostic !

L'autodiagnostic QVCT est le premier d'une série d'outils au service des TPE-PME.

L'Aract Ile de France et les acteurs contribuant au Plan Régional Santé au Travail 4 Ile de France, proposent aux TPE et PME, un outil d'autodiagnostic QVCT en ligne, à réaliser dans le cadre du dialogue interne, ou sein de leurs établissements.

Autodiagnostic

Prévoir d'être au minimum 2 personnes pour remplir les autodiagnostic.

QVCT

Cet outil d'autodiagnostic QVCT permet aux TPE / PME de faire un état des lieux de leurs pratiques internes en matière de conditions de travail et d'identifier des axes d'amélioration concrets. Pensé comme un outil de dialogue interne, il est souhaitable de pouvoir échanger entre direction et représentants des salariés sur les réponses à apporter tout ou long du questionnaire.

Démarrer

LES 6 SUJETS QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Organisation, contenu et réalisation de travail
- Projet d'entreprise et management
- Équipe au travail
- Dialogue professionnel et dialogue social
- Compétences et parcours professionnels
- Santé au travail et prévention

Lien plateforme autodiag : <https://autodiagnostic.anact.fr/>



1.3.1 Faciliter le dialogue social et professionnel sur la QVCT



Les chiffres clés à retenir

Outil d'autodiagnostic « QVCT »

492 inscrits à fin
octobre 2025

265 autodiagnos-
tics terminés (le reste en
cours)

79% de TPE PME

33% des utilisateurs sont
représentants du
personnel, **67%**
représentants de la
direction

2/ Bilan des fiches action



1.3.2 Veiller au développement de l'organisation du travail hybride dans de bonnes conditions



Rappel des objectifs de la fiche action

- Veiller au développement de l'organisation du travail hybride, notamment au développement du télétravail ou travail à distance, à la mobilisation du flex-office et des espaces de coworking dans de bonnes conditions.

4 volets :

1. Diffuser largement les méthodes, ressources et outils (kit, autodiagnostic, ...) existants ou à construire aux différentes cibles visées par les contributeurs
2. Renforcer la promotion de l'offre de service thématique des différents contributeurs auprès des acteurs des TPE/PME (dirigeants, DRH, représentants CSE, préventeurs...)
3. Enrichir et faire évoluer l'offre de services à destination des différentes cibles des porteurs de projet, au gré de l'évolution du besoin des publics cibles et des évolutions réglementaires, sociétales
4. Capitaliser et valoriser les actions conduites par les différents partenaires



Pilotes & Co-pilotes



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- DRIEETS
- OS/OP : MEDEF-GIM IDF, CFDT, CFE-CGC
- MSA 75
- SPSTI : CIAMT, EFFICIENCE SANTÉ AU TRAVAIL, PREVEAM



Public cible :

- Dirigeants de TPE/PME
- Représentants du personnel au CSE - CSSCT
- Acteurs relais de la prévention et de la santé au travail
- Acteurs relais de l'appui-conseil en organisation du travail et santé au travail
- Salariés de TPE/PME



Calendrier :

- Seconde partie du PRST4

2/ Bilan des fiches action

1.3.2 Veiller au développement de l'organisation du travail hybride dans de bonnes conditions

Les principales réalisations

- Recensement des ressources dédiées aux organisations hybrides et télétravail (présentations Préventica, IPAL...)
- Construction d'un outil d'autodiagnostic « Organisations hybrides et télétravail » sur la plateforme d'autodiagnostic de l'ANACT
- > Finalisation en 2025 (intégration à la plateforme, réalisation des textes et corrections, préparation des messages et communications pour diffusion)
- > Mise en ligne sur le site de l'ANACT en février 2026 et large communication



1.3.2 Veiller au développement de l'organisation du travail hybride dans de bonnes conditions



1ers chiffres clés à retenir

Outil d'autodiagnostic « Organisation hybride et télétravail »

**286 nouveaux
utilisateurs**
depuis sa sortie en
février 2026

Nb
autodiagnosics
réalisés
*(Fonctionnalité en
cours de maintenance)*

71 % de TPE -
PME (Cœur de
cible)

67 % sont des
représentants de la
direction (Dirigeants,
RH, RF, ...)
23 % sont des
représentants du
personnel

**Plus d'un tiers
des entreprises
utilisatrices sont
franciliennes**



1.3.3 Prévenir les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Informer, sensibiliser et former les acteurs de l'entreprise sur l'identification des violences sexistes et sexuelles au travail, les obligations légales, les conséquences sur les victimes, les moyens et ressources pour prévenir ces violences et agissements

2 volets

1. Construire un module d'information pédagogique sous forme d'atelier d'une demi-journée à destination de l'ensemble des acteurs de l'entreprise
 - 1bis : Organiser les sessions d'ateliers sur la base du module construit (AVFT)
2. Produire un livrable complémentaire contenant quelques messages clés de prévention (les incontournables) et les ressources disponibles



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- AVFT
- ARACT IDF
- DRDFE
- DDETS 78
- SPSTI volontaires
- UD 92
- OS/OP.



Public cible :

- Bénéficiaires : femmes susceptibles d'être victimes de violences sexuelles et sexistes
- Cibles intermédiaires : chefs de petites entreprises, RH, managers intermédiaires, représentants du personnel, référents harcèlement sexuel et agissement sexistes dans les CSE (à partir de 11 salariés), référent pour les entreprises de plus de 250 salariés, Salariés



Calendrier : mi-2022 à fin 2024

- Volet 1 : construction du module pour au plus tard le premier trimestre 2023
- Volet 1 bis : déploiement des sessions sur 18 mois
- Volet 2 : deuxième semestre 2023 / 1er semestre 2024

1.3.3 Prévenir les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail



Les principales réalisations

Volet 1

- Dans le cadre d'une convention pluriannuelle signée entre la DRIEETS et l'AVFT, un module **de sensibilisation à la prévention des violences sexistes et sexuelles**, d'une durée de 3 heures, a été **conçu et dispensé en coanimation lors d'ateliers destinés aux chefs d'entreprises**, aux **managers intermédiaires**, aux **salariés** et aux **représentants du personnel**. Cette action de sensibilisation des acteurs de terrain relayée par les SPSTI volontaires, qui a concerné 200 personnes en 2024 et 2025, vise à faire le point sur les obligations existantes en matière de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et d'agissements sexistes, mais également à favoriser des échanges croisés pour susciter une réflexion sur les moyens d'agir collectivement.
- **Organisation d'un atelier « violences sexistes et sexuelles, mieux les connaître pour mieux les prévenir »** en avril 2023, à destination des employeurs, services RH, managers, instances représentatives du personnel...

Volet 2 : Sur le second volet, un livrable complémentaire « **parcours digital** » a été **construit par l'ARACT** et rendu disponible fin 2025. Ce parcours en accès libre reprend les différents points de la réglementation, donne des clés de repérage des situations à risques et fournit des outils d'évaluation et de prévention adaptés aux situations décrites.

2/ Bilan des fiches action



1.3.3 Prévenir les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail



Les chiffres clés à retenir

Modules de sensibilisation

- Deux sessions auprès des professionnels de santé (90 personnes sur 2023 et 2024)
- 3 ateliers en 2023, 7 en 2025
- Au total, plus de 120 personnes formées

Atelier AVFT

- 45 professionnels de la santé au travail ont participé en octobre 2024

Axe 2 – Structurer, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention de l'usure, le maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et les entreprises concernés

2.1 Poursuivre le travail de prévention des TMS et de la désinsertion professionnelle dans les zones aéroportuaires d'IDF



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Réduire la sinistralité
- Prévenir la désinsertion professionnelle des bagagistes et agents de sûreté
- Informer et sensibiliser les entreprises, les salariés et leurs représentants
- Permettre une meilleure prise en compte des conditions de travail des salariés dans la conception des installations et l'organisation des activités aéroportuaires
- Les axes de travail :
 - Groupe sûreté : finalisation du cahier des charges des sièges assis debout
 - Groupe bagages :
 - rédaction et transmission d'un projet de memo au steering group (IATA)
 - Elaboration d'une vidéo sur les bagages
 - Groupe incivilités (angle prévention des RPS)



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- ADP / DGAC / Air France
- Branches professionnelles (SESA, SAMERA, FNAM)
- CRAMIF
- Entreprises d'assistance en escale et de sûreté aéroportuaire
- FASTT
- Organisations syndicales (CGT-FO, CGT, CFTC, CFDT, CFE-CGC, UNSA)
- SPSTi (ACMS CIAMT Efficience Prevlink...)



Public cible :

- Donneurs d'ordre (ADP, compagnies aériennes) et employeurs (entreprises de sûreté, entreprises d'assistance)
- Public final cible : agents de sûreté, bagagistes (ces 2 populations représentent près de 10000 salariés).



Calendrier :

- Tout au long du PRST 4



2.1 Poursuivre le travail de prévention des TMS et de la désinsertion professionnelle dans les zones aéroportuaires d'IDF



Les principales réalisations

- **Action en vue du déploiement sur les plateformes franciliennes de sièges assis-debout (2022-2023) :**
 - Elaboration d'un cahier des charges ergonomique par les ergonomes des SPSTi.
 - Fin 2022, déploiement par ADP d'un modèle d'assis-debout sur les lignes de contrôle. Un retour d'expérience est déployé via un questionnaire dédié.
- **Travaux du groupe sur la réduction des bagages stockés (2023) :**
 - En 2023, les travaux du groupe consacré à la réduction des bagages stockés aboutissent à des évolutions au terminal 2 de Roissy : modification du paramétrage du stockeur (passage de 50 à 500 places) et approvisionnement des monnayeurs tous les deux ou trois jours, permettant de fluidifier le traitement des bagages et de réduire les contraintes liées aux pics d'activité.
- **Propositions sur l'amélioration des conditions de travail des agents de sûreté (janvier 2025) :** Au-delà des questions strictement ergonomiques, des réflexions s'engagent sur des enjeux plus larges touchant à l'attractivité même des métiers de la sûreté aéroportuaire.
- **Étude ergonomique sur les contraintes posturales des bagagistes et comparaison des hauteurs de convoyeurs (mai-juin 2024, synthèse octobre 2024)**
- **Publication d'une vidéo** relative aux bagages boules en avril 2025 (en ligne sur YouTube : https://youtu.be/pbp_o1TUCkA)
- Participation des partenaires impliqués dans la fiche action à un **groupe de travail porté par la DGAC** dédié aux incivilités sous l'angle de la prévention des RPS

2.1 Poursuivre le travail de prévention des TMS et de la désinsertion professionnelle dans les zones aéroportuaires d'IDF

Les chiffres clés à retenir

Sur le volet quantitatif :

- Des actions notables ayant permis de cibler de nombreux bénéficiaires potentiels :
 - Kit de communication comprenant des supports adaptés à destination des bagagistes et agents de sûreté en 2020 : 14 000 à 16 000 bénéficiaires potentiels (salariés agents de sûreté aéroportuaire et d'entreprises d'assistance aéroportuaire)
 - Synthèse des recommandations en avril 2021 : 14 000 à 16 000 bénéficiaires potentiels (salariés agents de sûreté aéroportuaire et d'entreprises d'assistance aéroportuaire)
 - Memo au steering group (IATA - association du transport aérien international). Destinataires directs : les instances représentatives des compagnies aériennes.
 - Vidéo pédagogique tournée en juin 2024 sur les bagages de plus de 23 kg. Bénéficiaires potentiels : les agents d'enregistrement et bagagistes des entreprises d'assistance aéroportuaire, soit 5 000 à 7 000 salariés au niveau national (2170 vues sur Youtube)
 - Vidéo sur les bagages boules en avril 2025 en ligne. Même cible que la vidéo précédente (5 000 à 7 000 salariés).

Sur le volet qualitatif :

- L'action concertée pilotée par la DRIEETS IDF, sur la prévention des TMS et de la désinsertion professionnelle dans les zones aéroportuaires d'Île-de-France, a mobilisé de nombreux acteurs sur plus de 10 ans.
- L'étude ergonomique menée conjointement par Prevlink et l'ACMS entre mai et juin 2024 apporte une validation scientifique : l'ensemble des convoyeurs observés dans les galeries départs et arrivées se situe désormais au-dessus du seuil minimal historique de 60 cm, conformément aux recommandations Ergotec 2013 et aux synthèses SPSTI 2021.
- L'objectif optimal (hauteur fixe de 80 cm selon les normes ISO 14738 et NF X 35-109, complétée par des platelages d'environ 1 mètre de large) a été formellement présenté aux Directions Projets d'ADP en décembre 2024 et à Air France en janvier 2025, ouvrant la voie à leur intégration dans les futures infrastructures.
- D'autres réalisations concrètes sont à noter : déploiement des sièges assis-debout par ADP sur les lignes de contrôle, campagnes de sensibilisation auprès de 115 compagnies aériennes, campagnes d'étiquetage des bagages lourds chez GEH et 3S.

2/ Bilan des fiches action

2.2 Favoriser le repérage et la prise en charge des salariés rencontrant des problématiques de santé tout au long de leur parcours professionnel



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Améliorer à la fois le repérage et la prise en charge des travailleurs vulnérables rencontrant une problématique de santé, en agissant dans un premier temps sur la prévention primaire, afin d'éviter les ruptures de parcours professionnels et une aggravation des problématiques de santé
- 2 axes majeurs :
 - Volet n°1 : Favoriser le repérage des salariés vulnérables
 - Volet n°2 : Améliorer la prise en charge dans un parcours de sécurisation de l'emploi



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- Membres de l'IRCM sur le Maintien en emploi (DRIEETS, CRAMIF, MSA IDF, Agefiph, FIPHFP, Pôle Emploi, ARML, Chéops, ARS)
- Ensemble des SPSTI
- ARACT IDF
- FASTT
- OS/OP
- OPCO



Public cible :

- Public final : les salariés vulnérables au regard de leur état de santé et des conséquences potentielles sur leur emploi
- Public intermédiaire : entreprises, équipes des SPSTI, médecins, professionnels du maintien en emploi, collectifs de travail



Calendrier :

- Ensemble du PRST 4

2/ Bilan des fiches action

2.2 Favoriser le repérage et la prise en charge des salariés rencontrant des problématiques de santé tout au long de leur parcours professionnel

Les principales réalisations

Une articulation très forte entre le PRST et le PRITH, valorisée par la Cour des Comptes en janvier 2026

- De nombreux travaux poursuivis dans le cadre de l'IRCM (Instance Régionale de Coordination en faveur du Maintien) :
 - Plusieurs documents d'information à destination des professionnels du maintien en emploi et de la PDP, ainsi que des employeurs sur des thématiques diverses :
 - Flyer d'information dédié à la PDP à destination des employeurs,
 - Flyer sur le maintien en emploi et le télétravail
 - 4 documents d'information (employeurs publics et privés, salariés et agents) sur la question du retour à l'emploi à la suite d'un arrêt long
 - Outil d'aide au repérage des situations de mobilisation du Conseil en évolution professionnelle (CEP) dans le cadre des parcours de maintien
 - Animation d'ateliers à destination des SPST (interentreprises comme autonomes) : environ 3 ateliers organisés chaque année, sur des thématiques diverses : formation pendant l'arrêt, retour à l'emploi après un cancer, maladies chroniques, reconversion professionnelle, handicap auditif, procédure accélérée RQTH, etc.
 - L'élaboration d'une procédure dédiée à la diffusion et la valorisation des outils et documents produits
 - L'alimentation continue du site du PRITH IDF

PRITH
Ile-de-France

Guide du maintien en emploi en Île-de-France

Novembre 2025



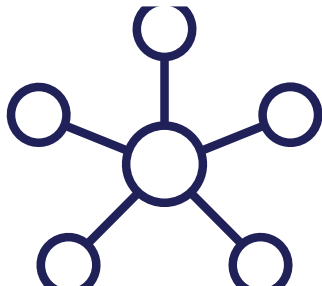
Lien de téléchargement : <https://www.prithidf.org/ressources/maintien-dans-lemploi>



2.2 Favoriser le repérage et la prise en charge des salariés rencontrant des problématiques de santé tout au long de leur parcours professionnel



Les chiffres clés à retenir



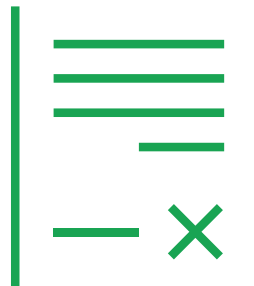
IRCM :

- 3 à 4 rencontres par an



Ateliers SPST :

- 2 à 3 ateliers chaque année
 - En moyenne, le nombre de participants oscille entre 100 et 150 personnes par atelier
- Taux de satisfaction : 4/5
- Le nombre de visionnage des replays des ateliers est élevé : à titre d'exemple
 - Atelier « La formation pendant l'arrêt » : 127 visionnages
 - Atelier « le retour à l'emploi après un cancer » : 129 visionnages
 - Atelier « mobilisation des aides maintien » : 318 visionnages



Procédure accélérée RQTH :

- Fiche administrative : 517 téléchargements
- Fiche médicale : 546 téléchargements
- Notice explicative : 473 téléchargements



Guide maintien :

- Edition de novembre 2025 téléchargée 233 fois à fin janvier 2026

2.3 Accompagner le retour et le maintien en emploi des salariés suite à un cancer



Pilotes & Co-pilotes



Rappel des objectifs de la fiche action

- Améliorer le maintien en emploi de ces personnes
- Améliorer la coordination entre médecine du travail, médecine de ville, oncologues hospitaliers, et médecins conseils autour de ces travailleurs, par des actions de sensibilisation ou des dispositifs et ressources mobilisables pour les personnes atteintes de cancer
- Soutenir la démarche nationale d'accompagnement au travail comme enjeu essentiel pour inverser positivement le rapport à la maladie à travers le maintien d'une activité professionnelle pendant le parcours de soins et l'anticipation du retour en emploi
- 2 axes majeurs :
 - Promouvoir la mesure d'accompagnement dans la période d'après cancer
 - Lors de la visite de mi-carrière, promouvoir les dépistages du cancer et le sport-santé adapté
 - Diffusion et mise en œuvre de la charte cancer et emploi proposée par l'INCa



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- CRAMIF
- INCA
- Ligue Contre le Cancer
- Partenaires du PRITH
- SPSTI volontaires



Public cible :

- Employeurs, professionnels de la santé au travail, professionnels de santé liés aux patients atteints de cancer, structures porteuses des parcours de prise en charge post cancer : DAC, LCC, associations... File active des patients en activité pris en charge dans parcours après cancer.



Calendrier :

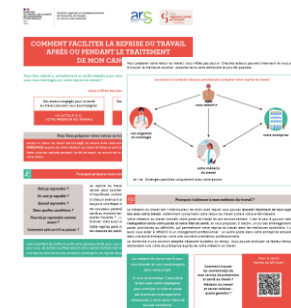
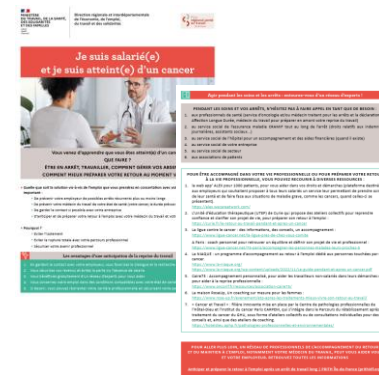
- 2023 : Elaboration d'un document dédié à la visite de pré-reprise
- 2023 : Coordination régionale des DAC
- 2023 – 2024 : élaboration des fiches pratiques

2/ Bilan des fiches action

2.3 Accompagner le retour et le maintien en emploi des salariés suite à un cancer

Les principales réalisations

- **3 documents visant à sensibiliser les patients-salariés et les oncologues** à la nécessaire anticipation du retour à l'emploi des salariés après un cancer et à les informer sur le rôle du médecin du travail et les dispositifs existants, notamment la visite de pré-reprise, ont été élaborés dans le cadre du PRST 4:
 - Fiche « Je suis salarié(e) et je suis atteint(e) d'un cancer » et son annexe détaillant les options susceptibles d'être proposées par le médecin
 - Fiche « Retour au travail après cancer : aidez vos patients à préparer la reprise d'une activité professionnelle »
 - Fiche « Comment faciliter la reprise du travail après ou pendant le traitement de mon cancer »
 - => environ 1800 vues sur le site de la DRIEETS
- **2 ateliers à destination des SPST** (interentreprises comme autonomes) sur la question du retour à l'emploi pendant ou après un cancer
- **Participation de la pilote du PRST4** (Myriam Chalouin) à l'élaboration d'un **guide pratique élaboré par Amnyos pour le compte du FIPHFP** sur la question du retour à l'emploi pendant ou après un cancer
- Des **rencontres entre organismes** pour partager les offres de service existantes



Lien de téléchargement : <https://www.prithidf.org/ressources/maintien-dans-emploi/anticiper-et-preparer-le-retour-lemploi-apres-un-cancer>

Axe 3 – Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain

2/ Bilan des fiches action



3.1.1 Rapprocher les acteurs de la santé publique, santé environnement et santé au travail



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- Améliorer le travail en réseau entre les différents acteurs.
- Encourager des actions de promotion et de prévention de la santé pour améliorer la santé des travailleurs précaires.
- Sur le plan de l'environnement, renforcer et faire connaître l'offre existante en matière de consultation et d'accompagnement des travailleurs sujets à des pathologies environnementales et professionnelles.
- Aider les entreprises à prendre en compte les facteurs environnementaux sur les conditions de travail

3 volets :

- Volet 1 : Effectuer une revue de l'existant à partager entre membres du groupe
- Volet 2 : Sélectionner depuis cette revue ce qui doit être travaillé collectivement
- Volet 3 : Construire une offre de service auprès des acteurs de la santé



Principales réalisations et livrables



Partenaires mobilisés et associés :

- ARACT
- CRAMIF
- DRIEAT
- OS/OP
- Réseau Îsée
- SPSTI volontaires



Public cible :

- Secteur du nettoyage et de la propreté.



Calendrier :

- 2022 : Revue de l'existant
- 2023 :
 - Bâtir des actions communes suivies prioritairement dans le groupe
 - Contribution du groupe de travail de cette fiche pour établir les ponts avec le PRS3 en cours d'élaboration

3.1.1 Rapprocher les acteurs de la santé publique, santé environnement et santé au travail



Les principales réalisations

- **Renforcer et faire connaître l'offre existante en matière de consultation et d'accompagnement des travailleurs sujets à des pathologies environnementales et professionnelles** (copilotage ARS-DRIEETS) : information diffusée sur le site de l'ARS relative à la création du CRPPE et de ses 6 unités, plaquette de présentation institutionnelle en cours de finalisation pour diffusion notamment aux services de médecine du travail, programme REPROTOXIF financé par l'ARS dédié à l'évaluation des expositions environnementales (professionnelle ou au domicile) chez des patients présentant des troubles de la reproduction
- **Séminaire scientifique « reprotoxiques, environnement et travail »** organisé en novembre 2024 par l'Institut Santé-Travail Paris-Est
- **Aider les entreprises à prendre en compte les facteurs environnementaux sur les conditions de travail** : lancement des actions de prévention des risques auditifs en lycées professionnels
- **Travail en réseau ARS/DRIEETS** sur l'amiante
- **Soutien et accompagnement de la recherche action « Travail pop »** porté par VoisinMalin. La DRIEETS a aussi pris part à ce projet par la formation de VoisinMalin à l'environnement de la santé au travail. Elle a permis de :
 - Contribuer à la production de connaissances scientifiques sur la perception des situations professionnelles par les habitants des QPV et leur impact sur la santé
 - Informer les habitants sur les ressources utiles pour prévenir les effets du travail sur la santé lors des campagnes d'information en porte à porte (services et dispositifs de prévention existants).
- *NB : Action de revue de l'existant non réalisée (complexe et pas de moyens RH)*

2/ Bilan des fiches action



Pilote



3.1.2 Promouvoir des actions visant à sensibiliser et informer les salariés en matière de prévention des pratiques addictives en milieu de travail



Rappel des objectifs de la fiche action

- Promouvoir la formation des professionnels de santé au travail à la pratique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des conduites addictives en milieu professionnel
- Inciter à la formation sur la prévention des risques liés aux conduites addictives en milieu professionnel à destination des membres des CSSCT, des médecins du travail et de prévention, de l'encadrement
- Inciter à la formation sur la participation à la prévention des risques liés aux conduites addictives en milieu professionnel à destination des acteurs des services de prévention et de santé au travail
- Développer la mise en lien des entreprises avec les acteurs régionaux proposant des offres de formation
- Principaux volets de l'action :
 - Capitaliser sur le travail engagé dans le cadre du PRST 3 et sur le dispositif « Entreprises et Services Publics s'Engagent Résolument » (ESPER) de l'ANACT
 - Capitaliser sur ce qui est déjà fait ou à disposition, notamment par les SPST, en ciblant un secteur d'activité.



Principales réalisations et livrables



Partenaires mobilisés et associés :

- ARACT
- CRAMIF
- MSA IDF
- DRIEETS
- MILDECA
- SPSTI volontaires



Public cible :

- Professionnels des secteurs primaires et secondaires, métiers pénibles, professionnels des TPE et PME. Volonté de porter une attention particulière aux publics femmes et jeunes.



Calendrier :

- 2022 : réalisation de l'état des lieux, cartographie des actions existantes, formalisation et passation d'un questionnaire, recherche de SPST formés à la formation EHESP MILDECA.
- 2023 : modélisation des besoins et diffusion d'outils standardisés.

2/ Bilan des fiches action



3.1.2 Promouvoir des actions visant à sensibiliser et informer les salariés en matière de prévention des pratiques addictives en milieu de travail



Les principales réalisations

Cette action n'a été engagée que **partiellement**.

La mise en œuvre de cette action s'est heurtée à **l'absence de données locales** suffisamment précises pour objectiver les enjeux et besoins à l'échelle des entreprises. Les données et informations disponibles étant limitées et parcellaires, l'engagement opérationnel de l'action n'a pas pu être initié.

A noter qu'une **revue de littérature** a été réalisée, permettant de centraliser des outils et ressources spécifiques sur le sujet et d'affiner le diagnostic (enquête INRS de 2024, enquête "RÉVÉLER CE QUI NE SE VOIT PAS" ...).

Par ailleurs, une **présentation de l'outil « PREV'CAMP Tous partenaires ! »** a été réalisée dans le cadre d'un webinaire organisé le 21 novembre 2023, animé par l'ARACT et la DRIEETS, avec la participation d'un consultant formateur en addictologie.

Les actions mises en place dans le cadre du **Mois Sans Tabac** permettent de réaliser une activité de prévention autour du tabagisme de façon régulière chaque année.

Au-delà de ces éléments, l'action n'a pas été déployée.

Webinaire "Prev'camp" - 2023

Un réseau pour agir et améliorer les conditions de travail

19 Addictions : un risque professionnel
Comment prévenir un danger professionnel ?
les addictions au travail ?

Usage des substances psychoactives : prévention en milieu professionnel



3.2 Accompagner les entreprises pour anticiper et faire face aux périodes de crise



**Pilotes &
Co-pilotes**



Rappel des objectifs de la fiche action

- En capitalisant sur les retours d'expérience existants, sensibiliser les petites entités économiques et les représentants du personnel concernés, sur l'utilisation et la mise en œuvre des pratiques et outils qui leur permettent d'adapter leur organisation du travail dans de bonnes conditions pour les salariés et d'anticiper la gestion de l'événement
- Méthodologie construite autour de 3 phases :
 - Travail de documentation et de capitalisation de l'existant
 - Elaboration d'outils
 - Diffusion des outils (vidéo de présentation, élaboration d'un « kit ressources », webinaire...).



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- OS/OP
- ARACT



Public cible :

- Secteurs et/ou activités au regard des objectifs poursuivis
- Secteurs géographiques au sein de la région ou des zones à risques
- Cible intermédiaire : les chefs de petites entreprises, TPE, PME, les représentants du personnel
- Bénéficiaire final : les salariés dont les conditions de travail sont susceptibles de changer de manière importante en cas de survenance d'une crise



Calendrier :

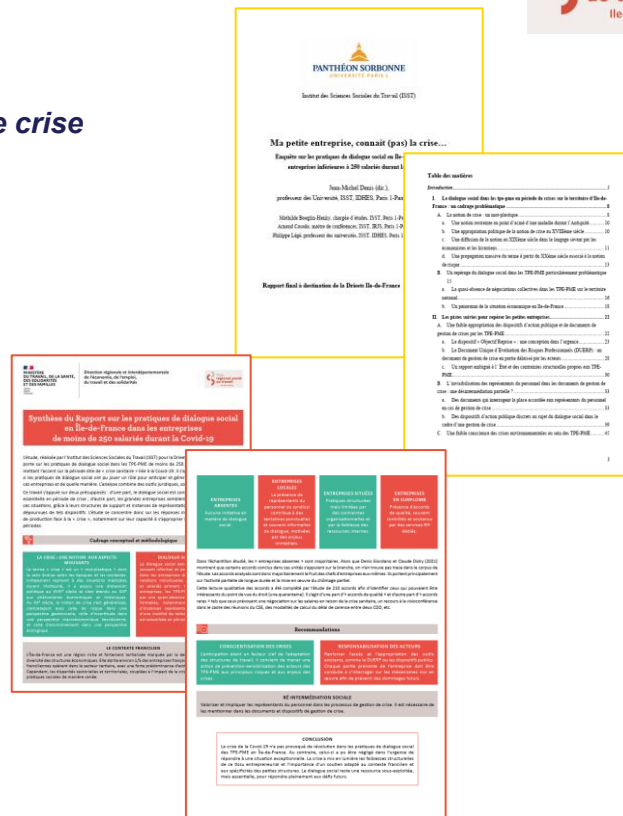
- Durée de 18 à 24 mois maximum

2/ Bilan des fiches action

3.2 Accompagner les entreprises pour anticiper et faire face aux périodes de crise

Les principales réalisations

- Après plusieurs réunions du GT et le partage des analyses et productions existantes, une **étude a été réalisée par l'Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST)**.
- Publiée en 2025, cette étude portait spécifiquement sur « **les pratiques de dialogue social en Île-de-France dans les entreprises de moins de 250 salariés durant la Covid-19** ». L'objectif était ainsi de savoir si les pratiques de dialogue social ont pu jouer un rôle pour anticiper et gérer les situations de crise dans les entreprises et de quelle manière.
- Deux productions** en sont issues et ont été publiées sur le site de la DRIEETS IDF :
 - le rapport complet
 - sa synthèse (voir ci-contre)
- En revanche, les **fiches repères** imaginées dans la fiche projet n'ont pas été réalisées, en raison notamment du décalage du calendrier.



Lien de téléchargement : <https://idf.drieets.gouv.fr/Les-pratiques-de-dialogue-social-durant-la-Covid-19>

2/ Bilan des fiches action



**Pilotes &
Co-pilotes**



ORS
OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE SANTÉ

3.3 Santé au travail des femmes : améliorer la prévention des risques professionnels



Rappel des objectifs de la fiche action

- Mieux connaître la situation des femmes en Ile de France sous l'angle de la santé au travail, des expositions aux risques, des contraintes auxquelles elles peuvent être confrontées afin de partager ces constats entre partenaires préventeurs et partenaires sociaux pour pouvoir agir en conséquence sur l'évaluation des risques, et l'adaptation éventuelle de messages de prévention, d'accès à l'information, de modalités de prise en charge
- Les axes :
 - Volet 1 : Mener une étude par l'ORS pour une connaissance plus précise des conditions de travail des femmes en IDF
 - Volet 2 : Sur la base des résultats de cette étude, adapter certains messages de prévention, apporter une réponse spécifique aux salariées concernées



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- ARS
- DRDFE
- OS/OP
- SPSTi volontaires



Public cible :

- Femmes salariées, et plus largement l'ensemble des salariés



Calendrier :

- Volet 1 : résultats de l'étude pour 2e trimestre 2023
- Volet 2 : travaux du troisième trimestre 2023 à fin 2024

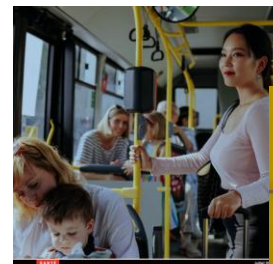
2/ Bilan des fiches action

3.3 Santé au travail des femmes : améliorer la prévention des risques professionnels

Les principales réalisations

Le volet n°1 prévu dans le cadre de la fiche action a été **conduit dans son intégralité**, puisqu'une étude menée par l'ORS a été réalisée en 2025 et 2026.

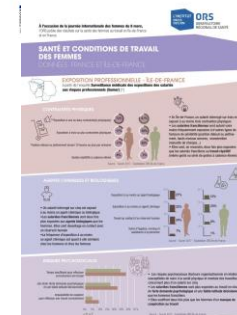
- Les travaux ont été engagés en 2 temps :
 - En juillet 2025, l'étude a été publiée.** Celle-ci interroge les conditions de travail, les expositions professionnelles et les pathologies professionnelles des femmes franciliennes.
 - En février 2026, la deuxième partie de l'étude est publiée à son tour.** Elle est consacrée à **six métiers sélectionnés** en raison de leur poids important dans l'emploi salarié francilien, de leurs expositions aux risques professionnels et de leurs fortes segmentations sexuées : aide-soignant, agent de propreté, aide à domicile, serveur, caissier et cadre informaticien.
 - Une **infographie** a par ailleurs été réalisée.
 - Une page dédiée sur le site de la DRIEETS consultée plus de 1 400 fois.
- Ce double travail mené dans le cadre du PRST 4 permet une **approche sociodémographique des déterminants de la santé au travail**.
- Le **2^{ème} volet de la fiche action**, consacré à l'exploitation des résultats de l'étude pour conduire des actions spécifiques (adapter certains messages de prévention, apporter une réponse spécifique aux salariées concernées...) **n'a pas été engagé à date**.



LA SANTÉ AU TRAVAIL DES FEMMES
EN FRANCE ET EN ÎLE-DE-FRANCE
RAPPORT FINAL



ZOOM SUR SIX MÉTIERS
EN ÎLE-DE-FRANCE
POUR ENQUÊTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES FEMMES
SÉGMENTÉES AU NIVEAU LOCAL (TRAVAIL
EN FRANCE ET ÎLE-DE-FRANCE)



Lien de téléchargement : <https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/la-sante-au-travail-des-femmes-en-ile-de-france-rapport-final/>



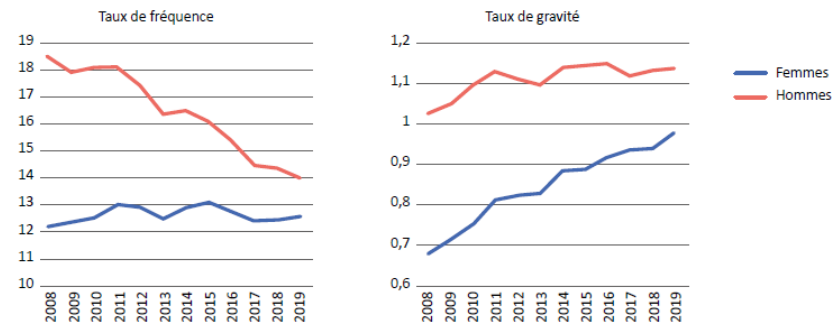
3.3 Santé au travail des femmes : améliorer la prévention des risques professionnels



Les chiffres clés à retenir

- Les **femmes** sont **moins exposées aux contraintes physiques que les hommes**, mais subissent davantage les **gestes répétitifs** et **l'exposition aux agents biologiques**. Elles subissent davantage les modes d'organisation du travail : plus faible latitude décisionnelle, horaires variables, travail le samedi ...
- La **prévalence des maladies à caractère professionnel**, comme les TMS (troubles musculo-squelettiques) ou la souffrance psychique, **est plus élevée chez les femmes** que chez les hommes. Ces prévalences augmentent ces dernières années, certainement en lien avec l'évolution des conditions de travail.
- Ce rapport met en évidence de **nombreuses différences entre les femmes et les hommes en matière de conditions de travail**, d'expositions professionnelles et de santé au travail, soulignant ainsi l'importance de disposer de données genrées.

Graphique 2 : Taux de fréquence, taux de gravité des AT selon le sexe (2008-2019)



Sources : Données CNAM, MSA, traitement DARES et DRIEETS
Champ : salariés franciliens du régime général et du régime agricole

- En termes de sinistralité au travail, les franciliennes n'enregistrent pas la forte baisse de fréquence observée chez les franciliens, tandis que l'accroissement global de la gravité des accidents du travail est essentiellement porté par la hausse du taux de gravité observée chez les femmes

Source : Synthèse thématique n° 108 - décembre 2023

Axe 4 : Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail



Pilote

4.1.1 Accompagner la mise en place du CRPST et structurer les modalités de suivi du PRST 4



Rappel des objectifs de la fiche action

- Mettre en place une gouvernance du PRST4 qui permette à chacun des acteurs une implication juste et une bonne répartition des rôles, au service de la santé au travail des franciliens, et en s'appuyant sur un dialogue social continu et constructif.
- 2 axes :
 - Accompagner la mise en place du CRPST et ses modalités de fonctionnement
 - Suivre la mise en œuvre du PRST



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- Ensemble des membres du CRPST



Public cible :

- Membres du PRST



Calendrier :

- Action continue et évolutive sur la durée du PRST4

2/ Bilan des fiches action

4.1.1 Accompagner la mise en place du CRPST et structurer les modalités de suivi du PRST 4

Les principales réalisations

Volet 1 :

- Durant la phase d'élaboration du PRST4, les **membres du CROCT** ont été pleinement impliqués. Cette implication a pris diverses formes :
 - La participation à des **entretiens individuels** pour réaliser un bilan du PRST 3 et préfigurer les orientations du PRST 4,
 - La participation à un **séminaire de travail le 11 février 2022** ayant permis :
 - Le matin, de définir les orientations prioritaires du PRST4,
 - L'après-midi, de poser les principes de fonctionnement du PRST 4 (structuration des fiches action, rôle et missions des pilotes...).
 - Des **réunions dédiées au suivi de la phase de construction** du PRST 4 (22 juin 2022 notamment)
- Le **CRPST** s'est également mobilisé dans le cadre de différentes séances de travail, à la fois pour installer cette instance mais également pour suivre les premières étapes de lancement du PRST (15 avril 2022, 3 juin 2022, 16 décembre 2022).

Volet 2 :

- Le volet n°2 concernait le **suivi par les membres du CRPST du déploiement du PRST**. Plusieurs réunions chaque année étaient organisées dans ce cadre-là, en moyenne 3 à 4 réunions chaque année.
- S'agissant de l'implication des membres au-delà de ces temps formels (notamment dans les GT ou les réunions ad hoc envisagées en début de plan), il apparaît que cette implication a pu varier selon les actions et les thématiques, sans qu'il soit possible d'en établir une vision consolidée à l'échelle du PRST.

2/ Bilan des fiches action



4.1.1 Accompagner la mise en place du CRPST et structurer les modalités de suivi du PRST 4



Les chiffres clés à retenir



2/ Bilan des fiches action



**Pilotes &
Co-pilotes**

4.1.2 Mettre en place un point de ressources à destination des CSE et favoriser l'implication des branches professionnelles dans le déploiement du PRST



Rappel des objectifs de la fiche action

- Rendre plus lisible l'offre et les ressources en prévention utiles à l'exercice du mandat des membres du CSE
- En faciliter l'accès, notamment pour les nouveaux membres et les petites entreprises
- Elargir si possible la démarche à d'autres types de représentants dans divers comités
- Rendre plus lisible l'offre et les ressources en prévention utiles à l'activité des branches professionnelles et favoriser leur implication dans le PRST
- Travailler en lien avec l'INRS sur un référentiel de formation à destination des organismes de formation agréés

Méthodologie prévue :

- Réalisation d'un cycle de séminaires
- Mise en place d'une plateforme collaborative
- Mobilisation du FACT
- Ingénierie de formation en lien avec l'INRS et la DGT



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- DGT
- INRS
- OS/OP
- SPSTi volontaires



Public cible :

- Membres du CSE
- Nouveaux membres et petites entreprises
- Autres types de représentants dans divers comités
- Branches professionnelles



Calendrier :

- Durée du PRST



4.1.2 Mettre en place un point de ressources à destination des CSE et favoriser l'implication des branches professionnelles dans le déploiement du PRST



Les principales réalisations

- Le constat initial était qu'un **nombre important de ressources existaient à destination des membres des CSE et des branches professionnelles** pour les appuyer dans le cadre de leurs missions en prévention et santé au travail.
- Plusieurs actions ont été engagées : un **cycle de séminaires** a été organisé, en format webinaire pour la majorité et un en présentiel.
 - Construction d'une démarche de prévention des risques dans le secteur de l'artisanat (septembre 2023),
 - Séminaire de branche dédié aux métiers d'art (3 novembre 2023),
 - Webinaire relatif à la charge de travail (février 2024),
 - Travail, Santé et Numérique : enjeux croisés techniques, économiques et sociaux (juillet 2024)
 - Evolution du projet MIN Rungis/logistique/maintien en emploi (9 décembre)
- Le **projet conduit sur Rungis** a largement dépassé le cadre du Marché International en matière de communication et de partage d'expérience. Deux réunions ont été organisées dans le cadre du PRST au démarrage du projet et en fin de parcours pour dresser un bilan. Une **communication** a également été assurée à un congrès de médecine du travail, ainsi qu'un témoignage à l'occasion de la célébration des 50 ans de l'Anact, en présence de la Ministre du travail et de la santé.
- Sur le plan local **plusieurs réunions ont été organisées avec les entreprises**, prenant la forme de visites croisées à l'occasion desquelles les entreprises se sont déplacées les unes chez les autres pour partager leurs pratiques.

2/ Bilan des fiches action



4.1.2 Mettre en place un point de ressources à destination des CSE et favoriser l'implication des branches professionnelles dans le déploiement du PRST



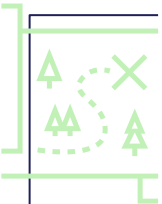
Les chiffres clés à retenir



5 rencontres organisées avec les représentants des organisations syndicales employeurs et salariés ouvertes aux différents partenaires du PRST selon les sujets traités. A chaque réunion environ une quinzaine de participants (voir avec Drieets qui gère les convocations si besoin de détails sur la liste des participants)



5 supports de présentation sous format PPT transférés aux participants à chaque réunion rappelant l'ordre du jour, la dynamique des actions PRST, et les éléments de contenus thématiques présentés par les intervenants.



Cartographie des dispositifs et ressources mobilisables : voir Espace RESANA alimenté par la Drieets



4 actions majeures de sensibilisation, communication, auprès de la Communauté d'agglomération GOSP Val de bièvre / Ateliers d'Art de France (9 entreprises accompagnées) / Acteurs engagés dans le Fact Territorial IDF- Normandie / CPRIA Ile de France (10 entreprises ciblées pour une action d'accompagnement).

Au final plus de 50 entreprises seront concernées par ces actions d'accompagnement opérationnel à l'échelle branche ou territoire sur la période 2025-2027.



Pilote

4.2 Promouvoir le PRST 4 lors de son lancement et tout au long de sa mise en œuvre



Rappel des objectifs de la fiche action

- Favoriser la connaissance du PRST 4 IDF et son appropriation par l'ensemble des parties prenantes
- Porter à la connaissance des employeurs, en particulier des TPE/PME, les actions conduites dans le cadre du PRST afin qu'ils en bénéficient
- Donner de la lisibilité et de la visibilité à l'ensemble des actions engagées
- Favoriser la diffusion des productions des groupes de travail auprès des cibles finales afin d'en optimiser l'impact
- 4 volets :
 - Communiquer dans le cadre du lancement du PRST 4 Ile de-France
 - Informer, à échéances régulières, les partenaires et les cibles finales
 - Organiser la diffusion des productions et avancées du PRST4
 - Organiser la diffusion des productions et avancées



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- ARACT
- ARS
- CRAMIF
- MSA
- OPPBTP
- Relais de diffusion (OS, OP, SPST, ...)



Public cible :

- Intermédiaire : partenaires du PRST (pilotes et contributeurs)
- Final : entreprises, salariés, grand public



Calendrier :

- 2022 : communication relative au lancement du PRST
- 2022 à 2025 : newsletters, diffusion des productions
- À partir de 2022 : réseau des pilotes

2/ Bilan des fiches action

4.2 Promouvoir le PRST 4 lors de son lancement et tout au long de sa mise en œuvre

Les principales réalisations

Lancement du PRST 4 :

- Un **séminaire de lancement du PRST** a été organisé le 18 octobre 2022 à l'UGC Ciné Cité Bercy, réunissant près de 140 participants. Celui-ci a généré un fort niveau de satisfaction.
- Des **actions de communication post-séminaire** (mailing de remerciement, article sur le site de la DRIEETS, relai important sur LinkedIn).
- Réalisation d'un **dossier de presse en octobre 2022** pour présenter le PRST 4 et ses objectifs.

Bulletins d'information :

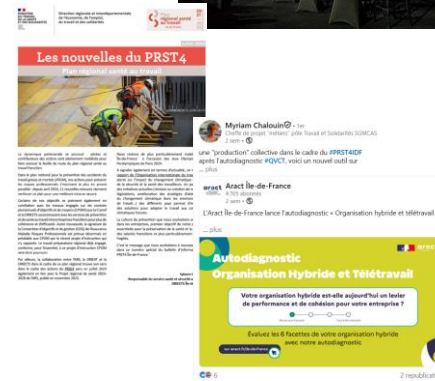
- Plusieurs bulletins d'information ont été produits :
 - Le PRST 4 en IDF en 5 questions (publié au lancement du PRST)
 - 4 bulletins d'information « Les nouvelles du PRST 4 »

Réseau des pilotes :

- Un **réseau des pilotes** s'est structuré lors du lancement et a permis d'associer aux réflexions les principales institutions pilotant les fiches action du PRST 4 IDF. Ces temps ont permis à la fois de partager des informations clés au réseau, et d'engager des échanges sur des enjeux clés liés au rôle des pilotes, au fur et à mesure du déploiement du PRST.
- 10 réunions réalisées à ce stade.

Diffusion auprès des cibles :

- La diffusion des productions est continue et multi-canal : site internet de la DRIEETS, site internet du PRITH, chaîne YouTube de la DRIEETS, canaux des partenaires (FASTT, Aract), etc.



Liens de téléchargement :
<https://idf.drieets.gouv.fr/Seminaire-de-lancement-du-PRST4>
<https://idf.drieets.gouv.fr/Les-nouvelles-du-PRST4>
https://www.linkedin.com/search/results/all/?keywords=%23prst4idf&origin=HASH_TAG_FROM_FEED

2/ Bilan des fiches action

4.2 Promouvoir le PRST 4 lors de son lancement et tout au long de sa mise en œuvre

Les chiffres clés à retenir



L'intérêt des sujets abordés
(97% très satisfaits ou satisfaits)

- La clarté des interventions (100% très satisfaits ou satisfaits)
- La durée du séminaire (95% très satisfaits ou satisfaits)
- La qualité de l'animation (97% très satisfaits ou satisfaits)
- Note Générale : 4,3/5



Bulletins du PRST 4 :

- 1 dossier de presse
- 5 bulletins à date



Réseau des pilotes

- 10 rencontres
- Une implication forte des différentes parties prenantes



La mise en visibilité

- Publications récurrentes sur le site de la DRIEETS
- Mobilisation des réseaux sociaux, en particulier LinkedIn
- Mobilisation des partenaires pour contribuer à la diffusion



Pilote



4.3.1 Actualiser et alimenter le tableau de bord régional des données en santé et sécurité au travail



Rappel des objectifs de la fiche action

- Alimenter les acteurs et partenaires du PRST de données fiables et stabilisées au niveau de la région pour orienter plus pertinemment les actions du PRST, et au-delà d'autres démarches en faveur de la santé au travail des franciliens
- Méthodologie retenue :
 - Identifier la trame du tableau de bord actualisé (rubriques conservées, rubriques nouvelles ou plus développées, nouvelles données disponibles...)
 - Identifier les thèmes développés sous forme de focus
 - Fournir les données nécessaires
 - Examiner la faisabilité d'utiliser certaines données des SPST
 - Participer à la réalisation du tableau de bord
 - Valider le contenu et le produit final
 - Identifier les cibles pour la diffusion et y contribuer.



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- DRIEETS
- ORS
- CRAMIF
- MSA
- ARS
- Ensemble des SPSTi



Public cible :

- Préventeurs
- Partenaires institutionnels
- SPST inter-entreprises et autonomes
- Partenaires sociaux notamment CRPST/CROCT
- Grand public



Calendrier prévisionnel :

- Actualisation à engager au deuxième semestre 2023
- Données 2021/2022 pour exploitation en 2023 et sortie du TDB en 2024.



4.3.1 Actualiser et alimenter le tableau de bord régional des données en santé et sécurité au travail

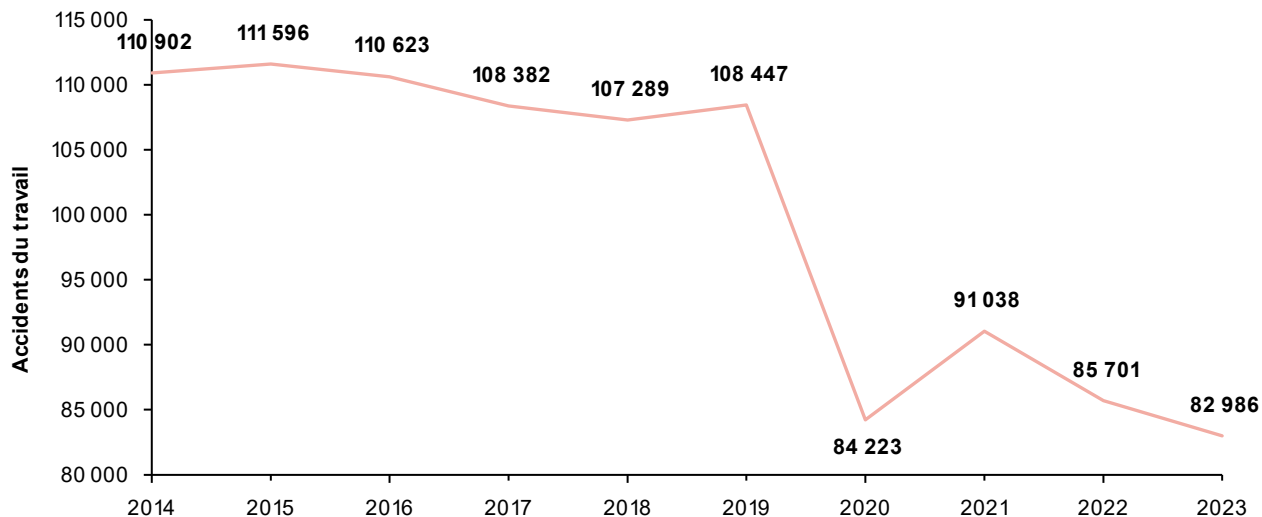
Les principales réalisations



- **Action en cours de finalisation.**
- Un **groupe de travail partenarial** (ORS, DRIEETS, CRAMIF, MSA, AMS) a été organisé en janvier 2024, afin de définir le cadre de l'actualisation du tableau de bord régional. En raison de vacances de poste et d'indisponibilité des données durant la période très particulière du COVID, le travail n'a pas été immédiatement engagé, et une seconde réunion a été organisée en avril 2025. Parmi les points de décision :
 - Publication du rapport à l'automne 2025, en fonction de la disponibilité des données, à un moment jugé plus pertinent par rapport au lancement des premières réflexions du PRST 5, qui doivent s'appuyer sur un « diagnostic territorial » reprenant pour l'essentiel les mêmes données.
 - Identification, chapitre par chapitre, des sources de données et des modalités de coopération à installer pour recueillir l'ensemble des données nécessaires, avec une volonté de s'appuyer, dans la mesure du possible sur les données statistiques mises à disposition par la Dares plutôt que sur les données fournies par les régimes de sécurité sociale (fiabilisation des données, comparabilité entre régions, approche « tous régimes »...)
- Le **tableau de bord n'a toutefois pas été publié à date** :
 - Les données transmises par la DARES ont été transmises tardivement (entre décembre 2025 et février 2026), sous de nouveaux formats (harmonisations avec Eurostat), nécessitant un temps d'appropriation
 - Les données nationales, indispensables pour comparer les données franciliennes, sont soumises à embargo tant que la DARES n'a pas procédé à une publication
 - Le « diagnostic territorial » a toutefois été présenté (et transmis dans une version provisoire expurgée des données nationales sous embargo) en avril 2026 à l'ensemble des partenaires du PRST
 - La rédaction du « tableau de bord » à proprement parler est bien avancée, mais sa publication ne sera faite qu'à la levée de l'embargo

Évolution du nombre d'AT (base 100 en 2014), en Île-de-France, entre 2014 et 2023

Une forte diminution du nombre d'accidents du travail en Île-de-France



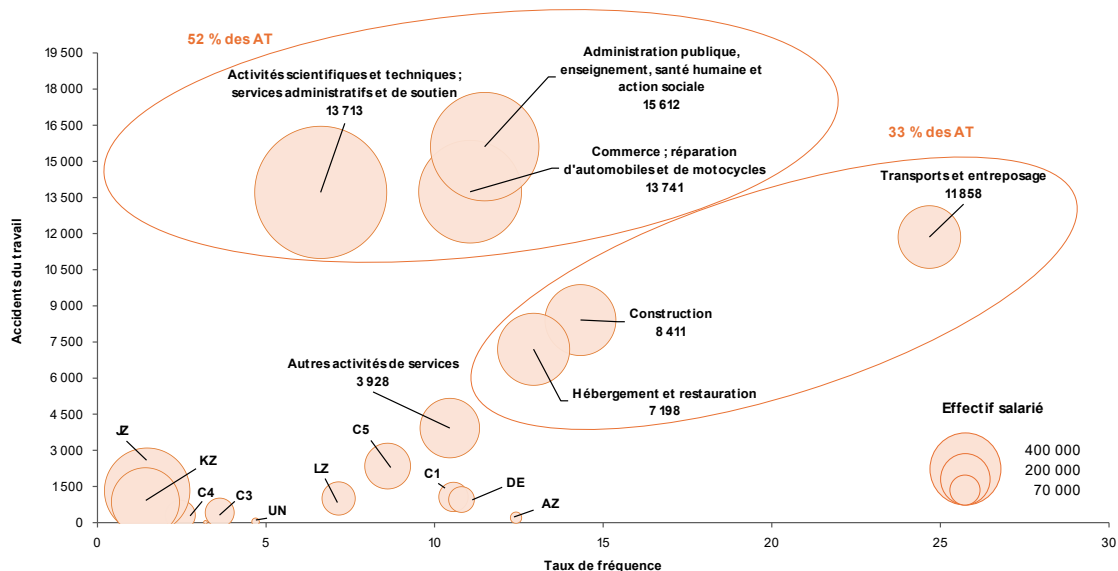
Lecture : en 2023, en Île-de-France, il y a eu 82 986 accidents du travail, contre 110 902 en 2014 (-25 %). Sur la période 2014-2023, le nombre d'accidents du travail a diminué en moyenne de 3 % par an

Champ : Salariés affiliés au régime général ou agricole

Source : Dares, exploitation Drieets/Sese Île-de-France

Nombre d'AT par secteur d'activité (A17) selon le taux de fréquence et l'effectif salarié, en Île-de-France, en 2023

Des secteurs combinant forte fréquence et un volume important d'accidents du travail



Lecture : en 2023, le secteur francilien des transports et entreposage, composé de 313 815 salariés, cumulait 11 858 AT, soit 24,7 accidents du travail pour un million d'heures travaillées

Champ : Salariés affiliés au régime général ou agricole

Source : Dares, exploitation Drieets/Sese Île-de-France



Pilote

4.3.2 Assurer un suivi qualitatif et quantitatif des accidents du travail graves et mortels au service de la prévention



Rappel des objectifs de la fiche action

- Mettre en commun les données des différents acteurs membres du groupe régional francilien constitué sur ce suivi, sur la base des signalements de l'inspection du travail.
- Exploiter des éléments quantitatifs et analyser qualitativement certains accidents particulièrement graves ou significatifs pour passer des messages spécifiques de prévention
- Alimenter en tant que de besoin d'autres actions du PRST4
- Les volets :
 - Volet 1 : poursuivre les travaux du groupe interinstitutionnel
 - Volet 2 : Travailler à la demande sur les données relatives à des publics spécifiques



Partenaires mobilisés, publics cibles, calendrier



Partenaires mobilisés et associés :

- CRAMIF
- MSA
- OPPBTP



Public cible :

- Préventeurs
- SPST Membres du CRPST
- Grand public



Calendrier :

- Fin 2022 pour la parution de la deuxième plaquette
- Durée du PRST4 pour les travaux du groupe

2/ Bilan des fiches action

4.3.2 Assurer un suivi qualitatif et quantitatif des accidents du travail graves et mortels au service de la prévention

Les principales réalisations

De nombreuses actions ont été conduites par le groupe de travail, avec plusieurs productions :

- La parution d'une **plaquette annuelle sur les accidents du travail graves ou mortels en IDF**, pour les années 2023, 2024 et 2025.
 - Ces documents s'appuient sur les données issues des signalements des accidents du travail graves et mortels du système d'inspection du travail.
 - Ces plaquettes permettent de discerner, à l'exception des accidents routiers et de trajet en particulier, les causes principales des accidents graves et mortels.
- La parution du **Guide pour les victimes d'accidents du travail et leurs familles**.
 - Ce dernier est conçu pour accompagner les victimes et leurs proches dans leurs démarches, en vue de faire valoir leurs droits.
 - Composé de 10 fiches, ce guide permet notamment d'identifier les interlocuteurs pouvant être mobilisés, selon la situation (arrêt de travail, inaptitude, démarches judiciaires, démarches à la suite d'un AT mortel...).
- Outre les productions, **plusieurs actions ont été engagées** :
 - La participation à la Conférence Préventica à Paris en 2023,
 - L'organisation d'une journée dédiée à la prévention des risques dans le spectacle vivant à la Comédie Française le 30 janvier 2025,
 - Etc.



Liens de téléchargement :
<https://idf.drieets.gouv.fr/Accidents-du-travail-le-guide-pour-les-victimes-et-leurs-familles>
<https://idf.drieets.gouv.fr/Les-accidents-du-travail-graves-et-mortels>



4.3.2 Assurer un suivi qualitatif et quantitatif des accidents du travail graves et mortels au service de la prévention



Les chiffres clés à retenir

Les plaquettes



- Diffusion des plaquettes au sein de la DRIEETS et auprès des préventeurs en format papier chaque année (300 exemplaires environ, 100 en 2025)

Pages dédiées sur le site de la DRIEETS :



- Guide à destination des victimes et ayants droit : 2 233 vues sur le site de la DRIEETS
- Publication des analyses des ATGM sur le site la DRIEETS : 4 325 vues

Evénements :



- **Conférence Préventica du 23 mai 2023 :**
 - Participation : 90 personnes (44 présentes et 46 en visio)
- **Journée Comédie Française :**
 - Participation : 150 personnes (jauge)

Sommaire

1/ Accueil et introduction

2/ Retour sur les modalités de construction et de déploiement du PRST 4

3/ Bilan des fiches action

4/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

5/ Conclusion

3/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

1. Un pilotage globalement robuste, reposant sur un investissement humain déterminant

- La **phase d'élaboration du PRST 4** a été décisive pour engager une **dynamique collective**, grâce à l'implication des pilotes et co-pilotes dès la phase de conception et de rédaction des fiches actions, la création d'une communauté de pilotes et des étapes de « lancement » particulièrement structurantes (séminaire de lancement, implication des membres du CROCT et du CRPST...)
- L'existence d'un **poste de chef de projet dédié au pilotage du plan** occupé à temps plein a permis d'assurer une **animation continue du plan**, un **suivi des actions** et une **mobilisation continue des partenaires**.
- Une logique de **1/ co-pilotage 2/ associant plusieurs institutions** a constitué un facteur clé de réussite, permettant de **répondre plus efficacement aux besoins des publics cibles en combinant les approches des différentes institutions**.
 - Toutefois, ce **fonctionnement est resté hétérogène** dans sa mise en œuvre : les rôles n'ont pas toujours été clairement définis et certains copilotes n'ont pas été en mesure de prendre le relais en cas d'absence du pilote, en raison notamment de contraintes de charge de travail.
- Le pilotage s'est appuyé sur **plusieurs outils d'animation structurants**, ayant largement contribué au maintien d'une dynamique collective tout au long du déploiement du PRST :
 - Le **réseau des pilotes d'actions**, qui a favorisé les échanges d'informations, la circulation des pratiques et le sentiment d'appartenance à une communauté de travail autour du PRST
 - **L'existence d'un espace partagé** facilitant la centralisation et le partage des documents clés
 - Des **outils de communication** et de valorisation des actions menées, notamment une newsletter dédiée (cf. l'exemple de la Région Hauts-de-France).
- Pour autant, **plusieurs acteurs ont souligné une visibilité limitée sur les autres actions du plan**, malgré les outils existants. Cela a pu limiter le sentiment d'appartenance à une dynamique collective globale et interroger la capacité du pilotage à assurer une véritable transversalité.

3/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

2. Un niveau de déploiement globalement satisfaisant, avec peu d'actions réellement abandonnées

- Globalement, **le niveau de déploiement du plan est resté satisfaisant** : sur les 25 actions du plan, la majorité a été engagée et peu ont véritablement échoué ou ont été abandonnées.
- Ainsi, plusieurs actions illustrent la capacité du PRST à **produire des dynamiques concrètes** et à **produire des outils et documents** :
 - Certaines actions ont ainsi débouché sur des **outils concrets** à destination des entreprises (outil d'autodiagnostic QVCT, fiches pratiques, kit relatif aux violences sexistes et sexuelles au travail, etc.).
 - Plusieurs actions ont permis **d'impulser des coopérations** à l'échelle francilienne et **d'élargir le cercle des partenaires**.
 - Certaines actions ont contribué à **articuler le PRST avec d'autres politiques publiques**, notamment avec le PRITH sur les questions de maintien en emploi ou de télétravail.
- Reste toutefois que si toutes les actions prévues au sein du PRST 4 ont pu être pertinentes, la **dimension opérationnelle est restée parfois insuffisante** :
 - Certaines actions ont en effet produit des **études ou des réflexions** sans pouvoir toujours déboucher sur des actions concrètes et opérationnelles.
 - Par ailleurs, les actions les plus efficaces ont souvent été celles qui reposaient sur un périmètre ciblé (public, secteur, problématique précise). À l'inverse, les actions trop larges ont parfois conduit à des phases de cadrage longues ou à des résultats plus limités.
- Enfin, un **point de questionnement porte sur l'intérêt d'intégrer au PRST des actions déjà portées dans d'autres cadres** (CPOM, COG...), ce qui peut contribuer à un bon niveau de réalisation global, mais sans nécessairement traduire la réelle **valeur ajoutée du plan**.

3/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

3. Des résultats contrastés selon les thématiques et les capacités d'animation

- Plusieurs actions ont connu des **difficultés de mise en œuvre** ou un **niveau d'aboutissement limité**, pour des raisons multiples (manque de temps disponible, turn-over au niveau des pilotes, gestion des priorités, dimension liée à l'investissement personnel...).
- Egalement, certaines fiches action ont produit des **résultats modestes** (risques prioritaires, risques chimiques...), tandis que d'autres ont été réalisées sans **aller jusqu'à leur phase opérationnelle** (ex : santé au travail des femmes).
- De manière transversale, un enjeu récurrent réside dans la **diffusion des outils réalisés** et leur **appropriation par les cibles finales, le plus souvent les entreprises**.
 - La question de la **communication et de la diffusion des productions** reste un enjeu majeur pour transformer les travaux du PRST en impacts concrets.
 - Cet enjeu est d'autant plus important s'agissant des TPE et PME qui restent des cibles qu'il est complexe d'atteindre
 - L'effet levier de la communication gagnerait à être renforcé avec un budget dédié à la communication (cf. à l'image de la Région Hauts-de-France citée précédemment)

3/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

4. Des limites dans l'implication de certaines instances et dans la territorialisation du plan

- Les **membres des instances de dialogue social à l'échelle régionale**, en particulier le CROCT et le CPRST, ont largement contribué à la **définition des orientations du PRST**, sa **construction** et ont pu **suivre sa mise en œuvre**. Néanmoins, ces derniers n'ont pas pleinement pu prendre le rôle attendu et s'impliquer dans les groupes de travail à l'échelle des fiches action.
- Par ailleurs, le **PRST est resté largement centré sur le niveau régional**, avec une implication limitée des échelons départementaux. Cette **territorialisation** constitue une réelle limite dans la mesure où elle restreint la capacité du plan à toucher les acteurs locaux. Des exemples observés dans d'autres régions, comme l'organisation du « PRST tour » en Occitanie, montrent qu'une **approche plus territorialisée pourrait favoriser la diffusion du plan et la mobilisation des entreprises**.
- Egalement, la **difficulté à atteindre les entreprises**, notamment les TPE-PME, reste prégnante. Cela renforce l'enjeu de territorialisation mais aussi celui de l'identification de relais intermédiaires capables de toucher ces publics.

3/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

5. Des facteurs de contexte ayant influencé le fonctionnement du plan

- Le fonctionnement du PRST 4 a également été marqué par **plusieurs facteurs contextuels** :
 - Le turn-over au sein de la DRIEETS a nécessité des ajustements dans les modalités de pilotage et d'animation.
 - L'absence prolongée de la cheffe de projet pendant près d'un an a temporairement ralenti certaines actions, même si le système de co-pilotage a permis d'en maintenir une partie.
- De manière plus structurelle, un **décalage réside entre l'ambition du plan et les moyens réellement mobilisables**, qu'ils soient humains ou financiers.
 - Le pilotage des actions repose en effet largement sur des acteurs déjà fortement sollicités par ailleurs.
 - Cette contrainte pèse sur la capacité d'animation des groupes de travail et peut expliquer certaines difficultés de mise en œuvre.
- Contre-exemple existant à l'échelle nationale : l'existence d'une **enveloppe financière exceptionnelle** (Fonds piloté par l'ANACT) a pu jouer un rôle facilitateur pour certaines actions, en permettant le financement de certains travaux ou productions spécifiques.

Sommaire

1/ Accueil et introduction

2/ Retour sur les modalités de construction et de déploiement du PRST 4

3/ Bilan des fiches action

4/ Bilan transversal et pistes de réflexion en vue du PRST 5

5/ Conclusion

Conclusion et perspectives pour le PRST 5

6. Enseignements et pistes pour le futur PRST

- Plusieurs **pistes de réflexion** et **orientations** se dégagent pour la préparation du PRST 5 :
 - **Resserrer le nombre d'actions** en ciblant des actions à **fort enjeu de sinistralité**,
 - Concentrer les efforts sur les actions qui présentent la plus grande **valeur ajoutée partenariale**,
 - Renforcer le **niveau de territorialisation du PRST**, en s'appuyant davantage sur les acteurs départementaux et acteurs de terrain,
 - Cibler certains publics ou secteurs prioritaires pour **renforcer l'opérationnalité**,
 - Insister davantage sur la **diffusion des outils existants** plutôt que sur la création de nouveaux outils.
- Plusieurs **thématiques critiques, émergentes ou inachevées** pourraient structurer le PRST 5 :
 - Des approches sectorielles (spectacle vivant, zones aéroportuaires, TPE/PME...) susceptibles de répondre à des enjeux spécifiques du territoire,
 - Des travaux spécifiques à certains publics (jeunes et apprenants, travailleurs expérimentés, travailleurs intérimaires, femmes...),
 - Des thématiques peu explorées (malaises au travail, risque chimique dans certaines activités...).
- Un PRST 2026-2030 à inscrire dans une **logique de co-construction collégiale**, afin de déployer des actions s'inscrivant dans un cadre partenarial.

Conclusion

Merci pour votre *attention* !